

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2013

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur SENANT, Maire d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par M. FAU.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. SERIN à Mme MARLET

M. SIMON à Mme GONIN

M. MOHAMMEDI à M. COLIN

Mme COLMEZ à M. RIVET

- Approbation des comptes rendus des deux derniers conseils municipaux du 28 mars 2013.

Mme BUZELIN : Page 19, deuxième séance, tout à la fin du dernier paragraphe, je dis : « Deuxième critique qui me semble fondamentale : « l'argent public pourrait être utilisé différemment avec... » et je reprenais ensuite la phrase : « avec la construction de logements sociaux », et j'ajoutais « avec une vraie mixité » et non pas « avec une faible mixité ».

Page 49, à la fin du paragraphe qui commence par : « la densification n'est pas un gros mot ...», je finissais par : « à condition qu'elle soit réfléchie avec une limitation de la hauteur des immeubles et le maintien d'espaces verts ouverts à tous » et non pas : « d'espaces verts ou des arbustes ».

Page 50, avant l'intervention de M. Edouard, après « Porte

d'Orléans-Longjumeau » j'indiquais : « j'espère pour le contribuable que le conseil général en tiendra compte pour le reste de réaménagement » et non pas « de l'aménagement ».

Page 59, à la fin de la deuxième partie de mon intervention, j'avais indiqué : « c'est un désagrément extrêmement important en termes de cadre de vie et un surcoût » et non pas « surtout ».

M. RUFAT : Sur le premier compte rendu j'ai deux corrections : la première page 12 à propos des pistes cyclables, je disais « une plus petite bande un peu étroite Bois de Verrières » et non pas « derrière ».

Et puis page 14, à propos de la dette de la ville, je disais : « 90 millions peut-être, mais si vous ne pouvez pas endetter la ville... », en fait je disais « si vous ne pouvez pas désendetter la ville ... ».

Mme CHARRIER : Une petite correction page 3 du deuxième compte rendu, il était marqué : « peut-on avoir la fonction de cet agent ? » en fait c'était « savoir ».

M. EDOUARD : J'ai fait passer quelques remarques par courrier électronique, je suppose qu'elles ont été prises en compte. Par contre, je regarde de temps en temps Vivre à Antony, certes ce n'est pas le bulletin municipal officiel mais il a quand même une valeur à peu près identique, et dans celui de mai, on parle des « décisions du conseil municipal des séances du 28 mars », c'est une oeuvre de fiction complète ! Dans Vivre à Antony, on est 46 au conseil municipal, certains votes sont imprimés à 45 voix pour et 1 abstention, comment est-ce possible ?

M. le Maire : Ce doit être une erreur. Mais on n'est pas sur les comptes rendus.

M. EDOUARD : Cela s'appelle « les décisions du conseil municipal », ensuite vous dites que la gauche a voté contre tel ou tel équipement, et dans Vivre à Antony, dans 4 délibérations sur 24, c'est faux ! En tant que directeur de la publication, M. le Maire, vous devriez

porter attention à ce qui est imprimé dans ce journal. Concernant l'approbation du compte administratif, il est marqué « vote par 35 voix pour, 1 abstention, 9 contre », alors qu'en fait c'est « 1 ne prend pas part au vote » comme cela apparaît dans le compte rendu officiel.

Et dans les finances, pour l'adoption des taux des trois taxes, on a mis « vote par 35 voix pour et 10 contre », alors que c'était « 10 abstentions ».

Pour l'attribution de subventions à diverses associations, on dit « vote par 45 voix pour et 1 abstention » alors que c'était 45 voix en tout, ça ne peut pas être cela.

Pour l'adoption de conventions d'utilisation de subventions municipales, on dit qu'il y a 42 voix pour et 3 abstentions, c'était 3 qui ne prennent pas part au vote.

M. le Maire : Nous sommes ici pour corriger les erreurs qui sont sur les comptes rendus officiels. Vous parlez d'un autre sujet, les erreurs qu'auraient commises Vivre à Antony dans son compte rendu des débats du dernier Conseil Municipal. Le service communication prend note de vos remarques et va faire des rectificatifs au prochain numéro.

- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. RUFAT : Décision n° 4, page 2 : « Adoption d'un avenant d'occupation 17 rue Marcelin Berthelot pour modification de surfaces », pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé ?

M. le Maire : C'est la location d'un entrepôt qui sert aujourd'hui à du football en salle. L'association de football en salle a demandé de réduire la surface louée pour réduire un peu la facture.

M. RUFAT : Pour la n° 5 concernant le marché d'entretien du système de vidéosurveillance, le lot numéro 1 ne comporte pas de limite

financière, il me semble qu'à un précédent conseil vous aviez dit que dans ce cas, cela passerait en délibération et non pas en décision d'intersession. Là, il n'y a pas de limite.

M. le Maire : Ce n'est pas une faute de frappe mais la ligne aurait dû être décalée. La ligne pour un montant maximum de 2,5 M€ aurait dû être décalée ; elle concerne en effet les deux lots.

M. RUFAT : D'accord. Décision n° 10, une convention d'occupation de locaux avenue François Arago, pouvez-vous nous dire la surface concernée ?

M. le Maire : Je ne l'ai pas en tête mais on vous le dira. Si vous voulez des renseignements aussi précis, faites-nous parvenir vos questions à l'avance et on vous apportera les éléments. On me dit qu'il s'agit de 435 mètres carrés d'entrepôts et 125 mètres carrés de bureaux.

M. RUFAT : Décision 34 : il est prévu un montant de 87 € pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle, c'est une somme par candidat pour passer des concours ?

M. le Maire : Oui, il s'agit de l'évaluation par le centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne des candidats qui passent en titularisation. On titularise les agents qui sont contractuels, mais pour cela, ils doivent passer un examen obligatoire. Ça coûte cher pour pas grand-chose. S'ils travaillent depuis des années pour la ville, c'est qu'ils sont bons mais, malgré tout, il faut passer par un examen, c'est la règle.

M. RUFAT : Pour la 46, « adoption d'une convention avec le théâtre Firmin Gémier pour la saison musicale 2012-2013 », je voudrais comprendre l'articulation entre la ville et l'agglomération.

Mme ROLLAND : Depuis l'an dernier, nous avons mis en place un partenariat avec le théâtre Firmin Gémier/La Piscine concernant la saison musicale. On propose maintenant aux Antoniens 4 concerts au

lieu de 3 précédemment, ces 4 concerts étant inclus dans la programmation du théâtre et pouvant faire partie aussi des abonnements. C'est un partenariat gagnant/gagnant.

M. RUFAT : C'est la ville qui organise ?

Mme ROLLAND : La ville organise 3 concerts, le quatrième c'est souvent le théâtre qui l'organise en concertation avec la ville, qui prévoit l'intervenant du quatrième concert, et ensuite il y a des accords techniques entre les services de la communication et des aides en ce qui concerne la régie, l'accueil, etc...

M. RUFAT : Pour la 54, ça concerne toujours le théâtre mais là, c'est le marché de désamiantage sur le théâtre Firmin Gémier : les travaux ont démarré, pouvez-vous nous donner le calendrier ?

M. le Maire : Les travaux de désamiantage commenceront le 8 juillet et se termineront normalement début septembre.

M. RUFAT : Pendant cette période, il y aura un confinement ?

M. le Maire : Oui, cela se fait sous le contrôle étroit de la société Colas et de l'équipe qui travaille.

M. RUFAT : Décision 77, pour le centre de gestion de Haute-Savoie, il n'y a pas de montant ?

M. le Maire : Non, en effet on n'a pas de montant pour le moment mais on vous répondra.

M. RUFAT : Pour la 79 : concernant le risque d'une perte pécuniaire éventuelle supportée par la ville en cas d'annulation du concert, de quoi s'agit-il ? Quelle perte pécuniaire peut subir la ville ?

Mme ROLLAND : Quand il y a mauvais temps par exemple, on est obligés d'annuler, or on a installé la scène, on a engagé des frais.

M. le Maire : Au moins on sera remboursé s'il n'y a pas de spectacle.

M. RUFAT : Il y a aussi du matériel qui est loué ?

M. le Maire : Le coût global de la Fête de la Musique est cette année de 155 000 €. Il y a eu 11.000 personnes présentes. Si le spectacle n'avait pas eu lieu, tout cet argent aurait été gâché. C'est pourquoi la ville s'est assurée contre le risque d'annulation

Mme ROLLAND : 155 000 €. y compris le cachet de l'artiste.

M. RUFAT : Comme c'était un spectacle gratuit, je posais la question.

M. le Maire : Pas gratuit pour la ville.

Mme CHARRIER : Décisions n° 23 et n° 57, page 3 et page 8 : Pour la 23, il est question d'un avenant à une convention, et pour la 57, c'est une convention, les deux sont dans le même cadre : c'est la réussite éducative pour une même personne, Mme Claire Pinot, peut-on savoir pourquoi il y a deux décisions ?

Mme DEVEDJIAN : Ce sont des avenants parce que l'on rajouté des prestations, mais effectivement c'est la même chose. C'est prévu par la réussite éducative tous les ans et quand on fait les bilans, on ajuste la prestation. Il y a eu plus d'heures que prévu.

Mme CHARRIER : Pour la décision 44, page 6 : il s'agit du coût d'entretien des fontaines de la ville. Je voudrais une précision concernant le coût global de la fontaine de la Croix de Berny, à savoir le coût de son acquisition, le coût de son installation et le coût annuel de son entretien.

M. le Maire : On vous le dira, je n'ai pas les éléments sous les yeux.

Mme CHARRIER : Décision 59, page 8 : « mise à disposition gratuite de locaux scolaires » pour une association, pouvez-vous nous dire quelles sont les activités de l'Association Amicale Dunoyer de Segonzac ? De quels locaux dans l'école s'agit-il ? Et pour quelle durée a lieu la convention ?

M. le Maire : Il s'agit d'une association qui existe depuis au moins

35 ans ; elle existait avant 1983. Elle continue de fonctionner dans le cadre de l'école. Elle a été fondée au départ par des parents d'élèves et surtout par l'éducateur sportif de l'école qui avait été précédemment l'ancien responsable du service Jeunesse à l'époque de M. Aubry. Ce responsable est devenu ensuite éducateur sportif et il a animé l'association jusqu'à son départ à la retraite.

M. DOVA : Il y avait aussi des enseignants « de base ».

Mme CHARRIER : Et ils se réunissent ?

M. LE BOURHIS : Non, ils proposent des activités, une fois le temps scolaire terminé, ils proposent des activités périscolaires aux enfants de l'école, ce sont des activités sportives, en particulier du judo, encadrées par des éducateurs diplômés, et puis des activités culturelles, poterie, théâtre, des choses comme cela. Et c'est une association qui bénéficiait auparavant de subventions de la part de la DDJS, et depuis que la DDJS ne subventionne plus cette association, c'est la ville qui a pris le relais.

M. RIVET : Pour la n° 5 : « Aménagement et extension du système de vidéosurveillance », c'est bien d'avoir repris le terme exact de « vidéosurveillance » et non de « vidéo protection », merci M. le Maire. Le lot n°1 a été attribué pour quel montant ?

M. le Maire : Pour un montant maximum de 2,5 M€. J'ai déjà répondu à une question de M. Rufat : les 2,499 M€ sont un montant global pour les lots 1 et 2.

M. RIVET : Pour la n° 15, il s'agit de la fête de la musique qui a coûté 155.000 €, je voulais poser la même question que celle posée au conseil des Jeunes Citoyens : pourquoi Antony est-elle une ville qui ne fait pas la fête de la musique en même temps que toutes les autres ?

M. le Maire : C'est un choix délibéré de faire la fête de la musique un autre jour que le 21 juin, de façon à avoir des artistes que l'on ne

pourrait pas avoir le 21 juin car ils seraient à Paris ou dans des grandes villes de province. C'est pour avoir plus de chance d'avoir un bon artiste à Antony.

Mme ROLLAND : En plus, les coûts seraient plus élevés parce que ce jour-là, les locations explosent ; et les Antoniens sont ravis d'avoir en fait deux fêtes de la musique : les jeunes vont à Paris le 21 juin, et en plus ils ont leur fête de la musique à Antony le week-end.

M. RIVET : Je me suis exprimé en commission Jeunesse pour dire qu'à la fête de la musique il y a des orchestres un peu partout dans la rue, à Antony on a le droit d'aller au Parc Heller l'après-midi et un peu le soir mais pas en même temps que tout le monde.

M. le Maire : Si, il y a aussi des orchestres dans les rues le 21 juin à Antony.

Mme LEON : Il y avait 3 associations dans les rues, et au Parc Bourdeau il y a eu 5 ou 6 associations qui sont intervenues le 21 juin.

M. RIVET : Alors l'information n'est pas bien passée. Et la fête de la musique, c'est la fête de la musique, pas autre chose.

Mme LEON : Elle existe depuis 15 ans à Antony au Parc Bourdeau avec les associations musicales.

M. RIVET : Décision 93 : « réalisation d'un prêt ». De quel type de prêt s'agit-il et est-ce que c'est un prêt qui a été conclu il y a déjà un certain temps ?

M. le Maire : C'est un prêt de la Caisse des Dépôts pour financer les opérations de rénovation urbaine. Il est sur 20 ans et il est indexé sur le livret A et le livret A + à 0,60. Ce sont les taux habituels de la Caisse des Dépôts : Livret A + 1,60 actuellement, mais comme il s'agit de rénovation urbaine, c'est moins cher.

M. RIVET : C'est dans le cadre de l'ANRU ?

M. le Maire : Oui, pour financer la rénovation urbaine.

Mme BUZELIN : Pour les décisions 19, 20, 21, ce sont des avenants à des marchés d'assurance responsabilité civile, je vois plus de 4500 €, marché d'assurance de la flotte automobile : plus de 2.400 € ; et marché d'assurance dommages : plus de 700 et quelques €, pourquoi de tels avenants ? Est-ce qu'il y a eu un changement de contrat ?

M. le Maire : Non, c'est simplement pour tenir compte de l'évolution du nombre de voitures et du nombre de bâtiments à assurer.

Mme BUZELIN : Pour la responsabilité civile, ça représente quel pourcentage par rapport à la prime initiale ?

M. le Maire : On va chercher le chiffre mais s'il augmente, c'est parce qu'il y a plus de bâtiments ou de voitures à assurer. Pour la responsabilité civile, cela fait 10% de hausse ; pour les autres, il y a 800 € pour 54.000 €, ce n'est pratiquement rien ; et c'est 2,5% pour la flotte automobile.

Mme BUZELIN : Cela fait une hausse importante sur les bâtiments, et donc cela se justifie par la surface ?

M. le Maire : Oui, par le nombre de mètres carrés et par les bâtiments que l'on achète sur Antonypole ; il faut bien les assurer.

Mme BUZELIN : Pour la 29 : « Attribution du marché de travaux de signalisation », on passe de 40.000 € à 240.000 € : je voulais savoir pourquoi les services de la ville ne sont pas sollicités pour ce type de prestation et combien de kilomètres sont prévus ?

M. le Maire : En l'occurrence, on n'a pas suffisamment de peintres pour faire ce travail sur des distances importantes.

Mme BUZELIN : On a combien comme budget et combien de kilomètres ?

M. le Maire : On limite au maximum ce budget, comptez sur moi. Il y a aussi les passages piétons qu'il faut repeindre de temps en temps. Mais ce sera le plus bas possible.

Mme BUZELIN : Mais techniquement les services de la ville ne pourraient-ils pas être sollicités ?

M. le Maire : Non, on n'a pas suffisamment d'effectifs pour cela.

M. EDOUARD : Je reste sur la décision 29 : est-ce que cela recouvre les signalisations temporaires aux alentours des chantiers ? Je m'en étais ouvert auprès de M. Martin à l'époque. Pour les travaux de signalisation horizontale, est-ce que ça recouvre les travaux de signalisation temporaire aux alentours des chantiers ? Je vous avais dit que très rapidement on allait se retrouver en situation dangereuse à cause de l'effacement progressif des passages protégés, ce qui amène à certaines ambiguïtés : les automobilistes ne voient pas les passages protégés temporaires et les piétons qui, eux, les voient, les traversent.

M. MARTIN : En général ces signalisations temporaires sont sous la responsabilité des entreprises, mais bien sûr, on les entretient dès l'instant qu'elles s'effacent quand il y a un problème de sécurité pour les usagers, on intervient.

M. EDOUARD : Pour la n° 18 : « Adoption d'une convention avec la société Irisé pour liaison optique entre la Croix de Berny et la Fontaine », de quoi s'agit-il comme liaison optique et est-ce que c'est au titre de la vidéosurveillance ?

M. le Maire : Oui, c'est pour l'ensemble des communications, et donc aussi la vidéo.

M. EDOUARD : Décision 73 : « Adoption d'une convention de mise à disposition au profit du FC Cantou », Le FC Cantou est un club Aveyronnais de Paris, spécialisé dans trois activités principales : le football, la pétanque et les troisièmes mi-temps, c'est ce qui est marqué sur leur page internet. Je voulais savoir quelle activité sportive nécessite qu'on leur mette à disposition des installations sur Antony ?

M. le Maire : C'est le football et c'est au stade Velpeau ; il n'y a

pas de pétanque à Velpeau. Il n'y a pas de troisième mi-temps non plus. Velpeau ne se prête pas du tout à la troisième mi-temps !

M. EDOUARD : Pour la 93 : j'ai bien compris qu'il s'agissait de renouvellement urbain, mais que veut dire AM ? Sur le site de la CDC on a des PRU-AS de réhabilitation, et des PRU-CD pour de la construction, mais les PRU-AM n'apparaissent pas ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Les conditions c'est + 0,60% par rapport au livret A. C'est bien pour de l'aménagement urbain, mais on vous donnera la réponse sur le sigle.

- Déclaration d'intention d'aliéner.

M. RUFAT : Une seule question à la suite de la commission qui a été assez explicite à la suite d'échanges de mails : Page 3 il y a une vente d'un logement de 43 mètres carrés à 100.000 €, c'est une surface occupée, c'était peut-être une occasion à saisir dans le cadre de la charte puisque c'est une surface qui est prise.

M. le Maire : Cette occasion n'a pas été saisie, mais il y en a d'autres, rassurez-vous. Si vous voulez qu'on s'occupe de votre quartier, on peut le faire.

Nous passons à l'ordre du jour et à la demande de M. Nehmé, je propose de passer la délibération 45 relative à l'interconnexion sud.

- 45 - Avis du conseil municipal sur les conséquences, sur le projet de Massy-Valenton, du report éventuel au-delà de 2030 du projet d'interconnexion Sud des lignes TGV.

(Rapporteur : M. Nehmé)

(Lecture du rapport de présentation).

M. MEUNIER : Bravo ! Vous tenez enfin compte de l'avis unanime

de l'ensemble des riverains qui n'ont cessé depuis des années de demander l'abandon du projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton tel que proposé par RFF hier et aujourd'hui. Comme quoi la pression mise par les différentes associations de riverains a servi à quelque chose.

Mais qu'il aura fallu du temps ! Néanmoins je tiens à rappeler au sein de ce conseil la formulation initiale du vœu transmis à l'ensemble des conseillers municipaux :

« Article 1 : demande à ce que le projet Massy-Valenton soit reconsidéré et l'enquête publique ajournée si le projet de ligne d'interconnexion sud devait être reporté au-delà de 2025.

Article 2 : s'oppose à la solution d'un enfouissement de la ligne C du RER. »

Quelle évolution en 5 jours ! La réalité, c'est que c'est bien le document transmis initialement à l'ensemble des membres de ce Conseil Municipal, document réfléchi par vos soins et qui reflète votre réelle position en ce qui concerne l'aménagement de la ligne Massy-Valenton.

Pour terminer, une suggestion : c'est que vous rajoutiez un article 2 ainsi formulé : « demande au gouvernement de maintenir le projet d'interconnexion sud des lignes TGV ».

M. EDOUARD : Je suis d'accord avec François Meunier, mais c'est même plus aigu que cela : ce n'est pas en 5 jours que le vœu a été modifié mais en 2 jours puisque avant-hier soir encore, le conseiller délégué défendait ce vœu au comité de suivi de la concertation.

La nuit a porté conseil, tant mieux, on ne va pas revenir dessus. Je suis d'accord également avec le fait que votre vœu reste un vœu, parce que vous dites que vous donnez un avis mais personne ne vous a demandé un avis, donc c'est un vœu. Votre vœu est quand même faible puisqu'il ne demande pas la priorisation de l'interconnexion, je pense qu'il

faut y revenir. C'est encore temps, la commission ne donne qu'un avis, le gouvernement est libre de le suivre ou pas. Le Premier ministre a l'air de vouloir le suivre mais ce n'est pas au premier pétard mouillé qu'il faut tourner les talons, il faut se bouger un peu. Vous avez la possibilité d'activer vos réseaux, notre député, vos sénateurs préférés, on va faire de même avec les élus qui ont notre confiance. Le combat n'est pas forcément perdu. Vous demandez le report, vous dites que l'enquête publique...

M. le Maire : Non. On demande l'abandon définitif du projet Massy-Valenton.

M. EDOUARD : J'ai bien entendu mais dans le vœu vous n'indiquez pas que vous demandez l'abandon de l'enquête publique mais c'est implicite et je voulais rappeler qu'avant-hier ou samedi, on parlait de gel, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Votre position est un peu ambiguë puisque vous avez accepté de participer à la concertation sur Massy-Valenton avant que la décision ne soit prise sur l'interconnexion sud alors que nous, nous avons demandé un moratoire. De fait vous avez facilité la substitution d'un projet par l'autre.

Votre premier vœu était incohérent puisque vous reniiez en fait vos promesses ; sur le site de la mairie figure votre lettre de candidature quand vous n'interveniez pas en tant que maire mais en tant que candidat. C'est curieux d'ailleurs que sur le site de la mairie, j'ai trouvé un document électoral de 2008 qui précisait que vous étiez pour l'enfouissement dans toutes les configurations alors qu'il y a deux jours vous étiez contre l'enfouissement des voies du RER, cherchez la cohérence !

Enfin il y a un point qui pourrait être rajouté : c'est que si l'interconnexion sud ne se fait pas, il faut non seulement reconsidérer le

projet Massy-Valenton mais aller bien au-delà : il faut reconsidérer les liaisons entre les régions de l'ouest de la France et les régions de l'est de la France.

Ce qui a été évoqué à la commission 21 est pénalisant pour Antony, mais sur le fond il y a bien du vrai. Quand on pense que faire Nantes-Lyon oblige à passer par Antony, on marche sur la tête ! Le bon moyen pour aller de Nantes à Lyon, c'est de passer par Tours et Nevers. La possibilité d'aménager des liaisons existantes, si cela fait perdre en vitesse, cela fait gagner considérablement en distances. Et surtout, cela donne des projets qui sont durables, écologiquement durables et des projets qui donnent une possibilité d'aménager le territoire. Même si on est en dehors du cadre Antonien, c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte.

Votre vœu est finalement comme le précédent entaché d'une attitude qui est à mon sens inacceptable. Vous prétendez garder les informations pour vous, quand on vous offre des informations, vous n'en voulez pas !

Je vous ai demandé à deux reprises ces deux derniers mois de réunir la mission d'information du comité de suivi Massy-Valenton. La première fois, vous avez dit que ce n'était pas utile pour vous, enfin vous m'avez fait répondre que ce n'était pas utile, la deuxième fois vous n'avez même pas répondu, à chaque fois je vous ai dit que nous avons des informations. On a eu des informations de la commission 21 dix jours à peu près avant vous. On vous a proposé d'en débattre et vous avez refusé. Inversement, avant-hier, il a fallu que Madame la garante de la concertation intervienne de manière très franche auprès de votre conseiller délégué et que Jean-Marc Feuillade demande à avoir le document pour que l'on puisse avoir le compte rendu de la réunion que vous avez eue à la Préfecture avec RFF le 14 juin.

Vous gardez les informations, vous ne voulez pas des nôtres, ça rime à quoi ? Nous, dans l'histoire, nous ne serons pas petits ! Nous ne voulons pas gagner contre vous, nous voulons que la vie des Antoniens soit possible et agréable. Nous pensions vous proposer un contre-projet à ce vœu, ici votre vœu nous paraît de bien meilleure qualité mais encore insuffisant, et donc nous vous proposons de rajouter le fait que nous demandons le maintien dans les délais prévus de l'interconnexion sud.

Mme LE NEOUANNIC : Je ne vais pas en rajouter à ce qu'ont déjà dit François Meunier et notre camarade Edouard sur les revirements, mais au nom de notre groupe, il y a trois points sur lesquels je voudrais revenir :

- Premièrement, c'est le nombre de fois où en conseil ou même en dehors du conseil, nous vous avons alertés sur le fait que le débat par rapport à la ligne de Massy-Valenton se situait dans le fait de vouloir ou pas défendre l'interconnexion sud. Pour celles et ceux qui s'en souviennent, je rappellerai que M. Dova –qui a rappelé l'historique de ce dossier- avait critiqué fortement la FNSEA sur son refus de laisser passer les trains à grande vitesse, et étant de ceux qui se sont battus pour que cette interconnexion arrive, nous savons qu'aujourd'hui nous sommes dans cette situation –et depuis des années et des années- parce qu'à un moment donné, il n'y a pas eu le courage politique de mener à bien un projet cohérent et qui avait son ensemble.

- Si aujourd'hui votre vœu est un vrai revirement, et j'y reviendrai, nous nous en félicitons. Ce n'est pas souvent que l'on peut vous remercier d'entendre l'opposition, d'entendre les citoyens, d'entendre les riverains qui se sont fortement mobilisés, mais en même temps c'est un vrai revirement, pourquoi ? Parce que tout le projet d'aménagement qui concerne le souterrain, le passage souterrain piétons, ce n'est pas RFF, c'est la ville et les services en concertation avec RFF qui l'ont porté et

l'ont déposé. D'ailleurs, si je lis le vœu 45 non modifié, je vois : « La ville d'Antony a participé au débat public en déposant un cahier d'acteur dans lequel elle a apporté son soutien au projet. » Je sais lire, et ensuite « à condition... » et on dit les protections, etc. Et ensuite, comme l'a dit François Meunier, c'est la question du souterrain, mais c'est aussi la question de ce que l'on fait de l'enfouissement. Mais surtout, dans ce premier vœu, qu'y a-t-il d'écrit ? « Les résultats de cette concertation ne sont pas encore connus, la ville d'Antony vient d'adresser à RFF une liste de travaux qu'il lui paraît indispensables à mettre en œuvre pour assurer une bonne protection des habitants. » Nous, nous aimerions bien avoir communication de ce courrier, parce que j'imagine que si vous faites une liste des travaux, c'est que vous avez déjà entériné par avance que vous acceptez le projet.

Et donc pour que les citoyens soient informés de l'ensemble, et pas simplement du vœu, il est utile qu'on ait communication et que l'ensemble des riverains aient communication de votre courrier. Surtout que ça permettra de bien mettre en avant le fait que pendant des mois et des mois, devant le Préfet, vous avez défendu le fait que vous acceptiez le projet.

- Pourquoi, nous, sommes-nous opposés au projet ? Parce que depuis le début nous savons qu'il y a un problème sur l'interconnexion sud, depuis le début on alerte en vous disant que vous ne vous mobilisez pas assez, vous laissez de côté ce dossier. Et d'ailleurs, dans le rapport vous dites : « cela, ça devra être reconsidéré si c'est fait après 2025 », 2025 – 2030, en matière de projets de transports, ce ne sont pas les cinq ans de différence qui feront que tout d'un coup, vous êtes passés de l'acceptation au report et au refus, c'est parce qu'il y a eu une mobilisation citoyenne sur la ville et que les élections municipales approchent. Et de temps en temps, effectivement, ça permet la

démocratie et ça permet de rappeler que les citoyens ont leur mot à dire sur ce genre de projet.

C'est pour cette raison qu'on vous demande vraiment qu'un deuxième article soit rajouté au vœu, c'est ce qui permet d'avoir une cohérence par rapport au vœu, un deuxième article qui dit : « nous demandons au gouvernement le maintien de l'interconnexion sud ». C'est un enjeu parce que sinon, dans six mois, dans trois mois, dans un an, on reviendra devant le conseil avec RFF qui reviendra faire le forcing. On aura peut-être un peu plus de cohérence et peut-être que la majorité soutiendra l'opposition contre ce projet. Mais l'enjeu se situe là pour que plus jamais on n'ait de confrontation et qu'à un moment donné, on sorte les TGV de là où ils n'auraient jamais dû être, en incohérence avec le réseau de transports d'Ile de France.

Mme BUZELIN : Il serait intéressant de montrer la priorisation qu'on peut avoir sur l'interconnexion sud compte tenu du report des dates de ce chantier.

M. NEHME : Mme Le Néouannic, je ne savais pas que vous étiez si farouchement contre au niveau régional ! Je me souviens qu'il y a deux ans, on vous avait sollicitée à maintes reprises, avec Mme Charrier, pour venir vous joindre à nous dans le comité Massy-Valenton pour manifester votre opposition, et le jour J vous n'étiez pas au rendez-vous. Et d'ailleurs pendant toute la concertation votre participation a été quasi nulle ! Mais je me félicite que vous ayez noté que nous étions bien opposés.

Monsieur Edouard, vous avez fait allusion à la réunion d'il y a deux jours, en présence de M. Feuillade, suite à l'insistance de Madame la Garante, j'ai donné le compte rendu de la réunion du 14 mai, ou alors expliquez-moi comment il se fait que j'avais dans mon dossier 15 exemplaires de cette réunion, j'ai même fourni des points complémentaires que la ville d'Antony a remis au Préfet, à sa demande

formulée le 14 mai. Si je n'avais pas l'intention de les distribuer, je ne serais pas venu avec 15 exemplaires de chaque.

Pourquoi l'avoir sorti fin juin ? Pour la simple raison évidente que le compte rendu définitif nous a été adressé le 17 juin et que je l'ai reçu le 18. Et comme je savais qu'il y avait une réunion le 24 ou le 25, il me paraissait plus confortable de le distribuer lors de cette réunion devant tout le monde. D'ailleurs, pour être plus transparent encore dans la démarche, j'ai été le premier à parler de cette réunion-là aux riverains. On ne peut pas me reprocher d'avoir caché ces informations-là.

Sur le moratoire, heureusement qu'on ne vous a pas suivis ! Qu'est-ce qui se serait passé si on avait accepté votre moratoire ? C'est que RFF aurait fait son enquête publique tout seul et sa concertation tout seul en 2011 ; un mois plus tard, il aurait lancé l'enquête publique et aujourd'hui on serait en pleins travaux sur Antony. C'est ce que vous souhaitez ? Franchement ?

Sur la lettre de candidature, elle est parfaitement recevable et personne ne l'a reniée, sauf que la lettre à l'époque ne parlait pas de l'interconnexion sud, elle parlait d'un projet présenté en 2013, donc vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir changé d'avis, ce n'est plus le même projet.

Sur la demande de rajout d'un deuxième point, je voudrais demander à M. Meunier : pourquoi voulez-vous qu'on parle de l'enfouissement ? Vous voulez avoir des travaux d'enfouissement ? Nous, on ne veut pas du projet.

Vous voulez qu'on fasse une enquête publique mais pour quoi faire ? J'ai été le premier à avoir le courage dans cette concertation devant des dizaines et des dizaines de riverains de dire que je m'opposais personnellement à avoir un tunnel qui passe sous ma maison.

M. MEUNIER : Ah voilà !

M. NEHME : C'est mon avis et c'est mon droit : je suis riverain de la ligne, pourquoi voulez-vous que j'accepte d'avoir des travaux devant chez moi ? Et d'avoir un tunnel ? J'ai été le premier dans notre cahier d'acteur à dire que l'on ne voulait pas d'enfouissement sur Antony. S'ils veulent enfouir l'interconnexion sud, il faudra que le TGV arrive en souterrain à la gare de Massy. Nous ne voulons pas de travaux à l'entrée du tunnel. Et puisque vous m'interpellez sur ce point-là, je vais vous lire ce que vous dites dans votre cahier d'acteur à la dernière page : « pour Citoyen à Antony, l'interconnexion TGV sud à Antony n'a pas sa place dans le secteur urbanisé entre Massy, Orly et Valenton. »

M. EDOUARD : Ce ne sont pas les conclusions.

M. NEHME : On s'en fiche des conclusions, c'est le principe ! Vous êtes opposés aux travaux dans les zones urbanisées, nous aussi, c'est de la mauvaise foi pure et dure ! Je suis contre la modification de cet avis pour la simple raison que nous vous avons interpellés, on ne vous a pas attendus heureusement, le 28 février, on a écrit à M. Cuvillier, comme par hasard nous n'avons pas eu de réponse, et là, par miracle, on reçoit un courrier daté du 19 ! Ce courrier est arrivé le 24 en mairie, où M. Cuvillier nous indique qu'il y a une commission qui est en train de statuer sur ce projet-là et que le rapport ne sortira que dans quelques semaines, alors que tout le monde en France était au courant des résultats qui vont être communiqués ! Sauf M. le Ministre ! Il faut quand même faire la part des choses.

On n'est pas pressés pour avoir l'interconnexion sud. Si elle est faite, c'est très bien mais il faudra qu'elle soit enterrée à partir de la gare de Massy. S'ils reviennent à la charge avec un projet d'interconnexion sud à l'horizon de 2020 ou 2025, si le gouvernement décide de se passer de l'avis de la commission 21, et s'ils reviennent avec le même projet,

notez-le, on s'opposera, on refusera que l'entrée du tunnel se fasse au Noyer Doré, soyons clairs. Si c'est cela que vous voulez, nous en ferons part aux Antoniens !

M. EDOUARD : Je vais répondre. Concernant le compte-rendu de la réunion d'avant-hier, je suppose que tu as 45 dossiers à distribuer à l'ensemble du conseil municipal ?

Sur l'interconnexion sud en 2008, ça faisait partie des débats...

M. NEHME : Non, il n'y avait pas en 2008 de projet d'interconnexion !

M. EDOUARD : En 2008, le projet d'interconnexion sud existait, bien sûr que oui, on en parlait ! Comme avant, on parlait du barreau sud. Et dans notre cahier d'acteur, on a parlé de l'interconnexion sud à peu près au niveau de l'ex barreau sud qui date de bien plus avant que 2008, il date des années d'avant 2008.

Et sur notre cahier d'acteur, on avait une position très claire : une concertation s'est faite, il y a eu un débat, on n'était pas d'accord, on avait une position mais on est respectueux du débat, donc on a accepté les conclusions du débat.

Sur le moratoire, je pense contrairement à toi que ce moratoire était tenable. RFF avait des craintes quant à la situation sur Antony, le précédent projet a été retoqué, on pouvait par la mobilisation tenir, le fait d'accompagner quelque chose et le fait de pouvoir s'opposer n'est pas tout à fait la même chose.

La lettre au ministère des Transports, c'est quand même particulièrement faux-cul, excusez-moi, M. le conseiller délégué ! Cette lettre a été faite par un copié-collé du vœu qu'on avait fait, je parle de la lettre que le Maire a adressée à la commission 21 au nom du conseil municipal. Il y a eu un copié collé, on a enlevé deux ou trois trucs, et au lieu de l'envoyer à M. Duron, on l'a envoyée au ministère des Transports,

et donc ces arguments ne sont vraiment pas glorieux !

M. NEHME : On l'a envoyée aux deux en même temps, à M. Duron et au ministre, et je pense que si on avait parlé d'autre chose dans notre courrier au ministre, on serait hors sujet. On parle tous de la même chose. On ne peut pas réclamer à M. Cuvillier autre chose que l'interconnexion sud dans la liste des priorités, donc ne dites pas que c'est du copié collé, c'est un peu facile comme argument.

Il n'y avait pas de projet d'interconnexion sud au départ. Je milite contre ce projet-là depuis 2004, je ne vous ai pas vu beaucoup parmi nous à l'époque, et le projet d'interconnexion sud a été présenté au public en mars 2010. En 2008, on n'en parlait même pas, les associations le réclamaient, la mairie le réclamait mais il n'y avait pas de débat ni de concertation sur ce projet-là.

M. MEUNIER : Je voudrais dire un certain nombre de choses :

- Premièrement, sur le fait de demander l'abandon de l'enquête publique : l'enquête publique, vous en parliez il y a quatre jours, aujourd'hui vous n'en parlez plus, avez-vous changé d'avis ? Il y a encore 4 jours, c'était votre position.

- Sur la transmission de vos demandes formulées auprès du préfet, la réunion a eu lieu le 17 et le 18, le 21 vous nous avez transmis le dossier du conseil municipal, en 12 jours, vous aviez largement le temps de nous transmettre le document.

Alors vous vous opposez aux travaux, je voudrais que vous m'expliquiez : est-ce que vous allez vous opposer aux travaux qui vont avoir lieu dans le cadre de la gare du Grand Paris ? Pour les riverains, les travaux seront assez importants.

M. le Maire : A Malraux, il n'y a personne !

M. MEUNIER : Bien sûr ! C'est juste un passage sous le pavillon d'un conseiller municipal !

- Enfin, je voudrais votre avis sur notre position de demander au gouvernement le maintien du projet d'interconnexion sud de la ligne TGV. Etes-vous d'accord ?

M. le Maire : Je voudrais d'abord répondre à Mme Le Néouannic : Je vous sens un peu « gonflée », c'est le moins que l'on puisse dire, mais enfin c'est la politique, ça permet de dire un peu n'importe quoi et quand on le dit bien comme vous, on peut avoir l'air crédible ! La vérité, c'est que nous avons été élus ensemble à la région Ile de France, nous y avons passé de très bonnes années ensemble et nous avons eu chaque année à voter les crédits pour Massy-Valenton. J'ai toujours voté contre et j'ai d'ailleurs été souvent le seul à voter contre, avec mon parti qui me suivait, mais tous les autres groupes, notamment le PS, le PC et les Verts. Les Verts, ils étaient très enthousiastes pour ce projet qu'ils soutenaient totalement ! A l'époque, ils étaient très enthousiastes, ils étaient les premiers à dire qu'il fallait faire Massy-Valenton, et tant pis si les Antoniens n'en voulaient pas !

Les socialistes aussi ont voté systématiquement les crédits. Mme Le Néouannic s'est abstenue une fois, les deux autres fois, elle s'est arrangée pour ne pas être là et du coup a voté avec les autres puisque le vote se faisait par groupe, et donc si quelqu'un ne s'abstient pas de manière visible, il vote avec les autres. Elle a voté deux fois les crédits ; et une fois elle s'est abstenue, j'en conviens. Moi, j'ai toujours voté contre et j'ai toujours été battu parce que tous les autres partis, y compris le Front National, ont voté les crédits.

Alors ne venez pas nous dire aujourd'hui que vous êtes les héros, que vous avez toujours été contre Massy-Valenton. C'est faux ! et que nous, nous avons été des collaborateurs ! J'ai toujours voté contre les crédits mais malheureusement, la majorité régionale ne m'a jamais suivi.

Comme l'a dit fort justement M. Nehmé, nous avons demandé

pendant de longues années au gouvernement de relancer le dossier de l'interconnexion sud, et le gouvernement Fillon l'a fait, il a lancé le projet d'interconnexion sud en 2009. J'ai été invité avec M. Nehmé à une réunion en début 2009 qui nous présentait les trois solutions proposées. Les trois solutions ont été soumises ensuite au débat public et là, j'ai été surpris de voir que la gauche Antonienne, le parti socialiste, le parti communiste, et mêmes les Verts, ne venaient pas s'exprimer à la tribune lors de la réunion organisée à Antony. Seul M. Edouard l'a fait, mais en rejetant les trois solutions proposées. Et je me suis vu seul avec M. Nehmé pour défendre notre position, à savoir que nous sommes pour le projet d'interconnexion sud parce que nous sommes contre Massy-Valenton. Nous avons soutenu le projet d'interconnexion sud à la seule réserve, Mme Charrier, qu'il ne vous cause pas de nuisances. Vous voyez, on a pensé à vous Mme Charrier.

Mme CHARRIER : M. le Maire, si je me suis inscrite contre l'entrée du tunnel, ce n'est évidemment pas en fonction d'intérêts personnels, comme vos propos pourraient le laisser accroire, mais pour préserver le quartier du Noyer Doré qui vient d'être réhabilité.

M. le Maire : Nous avons refusé que l'entrée du souterrain soit située à l'entrée du boulevard des Pyrénées. Nous avons demandé qu'elle se fasse en souterrain dès la gare de Massy et non à Antony en raison des nuisances que cette entrée en souterrain allait provoquer. Mais je regrette que les partis de gauche aient été complètement absents lors du débat public.

M. MEUNIER : Je suis intervenu !

M. le Maire : Non, pas ce jour-là en tout cas. Citoyen à Antony était présent mais il n'y a dans les archives aucune trace de votre intervention.

Quant à Citoyen à Antony, ils étaient présents, mais en

demandant à ce que la ligne passe dans la Beauce, ils s'opposaient de fait au projet d'interconnexion.

Nous, nous avons soutenu le projet d'interconnexion sud et je regrette que le nouveau gouvernement, ce nouveau gouvernement que vous soutenez, l'abandonne. Si nous sommes dans cette situation-là aujourd'hui, c'est parce que le nouveau gouvernement que vous soutenez abandonne l'interconnexion.

M. RIVET : Qui était là avant pour soutenir ce projet ?

M. le Maire : Le gouvernement précédent a lancé le projet et votre gouvernement l'abandonne ! alors ne venez pas nous dire -ou alors c'est le monde à l'envers- que vous êtes pour le projet alors que votre gouvernement abandonne ce projet d'interconnexion sud !

J'ai écrit au ministre M. Cuvillier le 28 février. Il m'a répondu le 19 juin que le projet de schéma national d'infrastructures des transports, le SNIT, présenté par le précédent gouvernement en 2011, comprend un montant de 245 milliards, ce qui est beaucoup en effet. L'Etat emprunte 80 milliards par an aujourd'hui pour payer les fonctionnaires et pour donner des subventions aux uns et aux autres, mais il refuse d'investir 2 ou 3 milliards dans l'interconnexion sud. S'il voulait équiper la France, il le ferait, mais il ne l'a pas voulu. Il préfère les dépenses de fonctionnement.

Voilà la réponse du ministre. Je suis prêt à lui réécrire. Et si vous souhaitez que l'on ajoute une phrase à l'avis que nous donnons sur les conséquences de l'abandon du projet d'interconnexion sud, on peut le rajouter. Mais qu'il soit clair que c'est votre gouvernement qui a refusé de le faire.

M. RIVET : Mais qui tenait la caisse avant ?

M. le Maire : Si vous voulez qu'on reste 5 heures sur ce sujet pour s'expliquer, je veux bien !

M. RIVET : Mais qui avait la caisse ?

M. le Maire : Que ce soit un socialiste qui demande cela, c'est le monde à l'envers ! C'est complètement surréaliste !

Mme LE NEOUANNIC : Vous m'avez interpellée en tant que conseillère régionale, je vous ferai grâce, M. le Maire, du fait qu'avant que nous ayons été élus, vous et moi, la majorité de l'époque, socialiste, main dans la main avec l'opposition UMP, avait voté le projet Massy-Valenton et l'ensemble des conventionnements. Je ne vous le reproche pas, vous n'étiez pas dans cette assemblée, ni moi non plus.

Je propose qu'on arrête définitivement le faux débat de qui était le meilleur défenseur, etc, je demanderai à pouvoir joindre au prochain compte rendu du conseil municipal l'ensemble des amendements déposés par vous comme déposés par moi pour s'opposer à la signature de la convention ainsi que les prises de parole en assemblée qui engagent nos paroles respectives. Comme ça, il n'y aura plus de débat.

Et puisque l'occasion m'en est offerte, quand vous dites à M. Meunier que vous ne trouvez pas trace de ses propos dans les comptes rendus, moi, concernant le dernier CCAS, à la lecture du dernier compte rendu, j'ai l'impression de ne pas avoir participé alors que j'ai posé une dizaine de questions ! Je ne parle pas spécialement de M. Colin ni de gens qui ne sont pas là, je pense qu'il y a des gens qui n'ont pas envie de répondre aux questions posées et la meilleure façon est de faire en sorte qu'il n'y ait pas trace de ces questions dans les comptes rendus. Donc je m'engage à vous communiquer l'ensemble de ces éléments et à vous demander que mes interventions soient jointes au compte rendu de ce conseil municipal pour qu'enfin on puisse être réglo. Comme ça, ça permettra enfin de dépasser le faux-débat.

La question pour moi, comme pour vous, je l'espère, M. le Maire, c'est de faire en sorte qu'on défende l'intérêt des Antoniens. Ce dossier est épineux et nous met en confrontation.

Enfin, sur le gouvernement, vous savez que je n'ai pas ma langue dans ma poche, vous savez ce que je pense de ce gouvernement, mais je trouve que sur ce dossier, aujourd'hui, vous devriez prendre des leçons parce qu'avoir une opposition de gauche qui, unanimement, conteste les choix du gouvernement, je ne l'ai jamais vu jusque là de votre part quand c'était Nicolas Sarkozy et ses amis, je n'ai jamais vu le moindre début du commencement d'un peu de courage pour vous opposer à ce gouvernement quand vous n'étiez pas d'accord.

M. le Maire : Si, sur Massy-Valenton, nous nous sommes opposés, j'ai voté contre les crédits régionaux.

Mme LE NEOUANNIC : Je parle de votre capacité à vous opposer à M. Sarkozy.

M. le Maire : Nous avons voté contre les crédits régionaux et c'étaient à l'époque les seuls qui manquaient au financement. Je conviens que le président Huchon a tenu compte dans les faits de notre combat en se retenant de signer la convention de financement. Mais convenez, Mme le Néouannic, qu'en assemblée régionale, les crédits Massy Valenton ont été votés chaque année, malgré la seule opposition du groupe UMP.

Mme CHARRIER : En ce qui concerne le parti socialiste, je voudrais dire que si M. Huchon n'avait pas bloqué les crédits au niveau de la Région, le projet Massy-Valenton serait déjà fait. Il a écouté, il a vu que les citoyens n'avaient pas été entendus, qu'il n'y avait pas eu d'enquête publique ni de concertation digne de ce nom et il a bloqué les crédits. C'est parce qu'il a bloqué les crédits que le projet ne s'est pas fait, sinon il serait peut-être déjà réalisé.

M. le Maire : Il n'a pas osé les dépenser, en effet, mais les socialistes de la Région, les Verts de la Région, et les communistes de la Région ont tous voté pour, et même avec enthousiasme. D'ailleurs à

l'époque, les communistes de la ville n'étaient pas très opposés à Massy-Valenton.

Mme LE NEOUANNIC : Peut-on rajouter l'article 2 comme nous l'avons proposé ?

M. le Maire : Oui, on demande au gouvernement de ne pas repousser le projet de réalisation de la ligne d'interconnexion sud qui doit se faire avant 2025. Je demande au gouvernement de ne pas reporter l'interconnexion sud après 2025.

M. NEHME : A condition qu'elle soit réalisée en souterrain à partir de la gare de Massy comme on l'avait demandé. Il faut quand même être clair dès le départ, sinon ils vont nous dire : « on accepte, et vous avez accepté », et on va se retrouver avec un tunnel au Grand Ensemble alors qu'on ne veut pas.

Mme LE NEOUANNIC : Et avec un article 3 qui dit qu'on ne touche surtout pas au pavillon d'un conseiller municipal, des fois que ça pourrait le gêner !

M. le Maire : Ni au pavillon de Mme Charrier. Je suis d'accord. Donc dans l'article 1, nous sommes d'accord pour demander au gouvernement d'abandonner le projet Massy-Valenton. A l'article 2, nous demandons au gouvernement de réaliser le projet d'interconnexion sud de la ligne TGV avant 2025. Parce qu'après ce sera trop tard, il faut le faire vite et il faut mettre la pression sur le gouvernement. Et nous rajoutons « à condition qu'elle soit réalisée en souterrain à partir de la gare de Massy TGV ». « A condition qu'elle soit réalisée totalement en souterrain à partir de la gare de Massy TGV. »

Mme LE NEOUANNIC : Mais jusqu'où le souterrain ? Parce qu'à un moment donné, elle finira bien par sortir ! Je comprends pour le souterrain au début, je n'y suis pas opposée, mais après il y a des êtres humains aussi, et ce sont des citoyens de la République Française.

M. le Maire : Si vous aviez suivi le projet à l'époque, comme M. Edouard l'a suivi, vous sauriez que nous demandons que la ligne soit totalement en souterrain y compris sur le premier kilomètre, alors que le projet prévoit un premier kilomètre en surface et l'entrée en souterrain aux abords du Noyer Doré.

Mme LE NEOUANNIC : C'est la preuve qu'on peut amender des délibérations en Conseil Municipal, c'est une bonne nouvelle pour l'avenir !

M. le Maire : On l'a déjà fait fréquemment. Donc page 3, on écrit : « Considérant que l'abandon par le gouvernement de l'essentiel du programme d'une nouvelle ligne à grande vitesse rend inutile le projet Massy-Valenton, après avoir délibéré :

- article 1 : demande au gouvernement d'abandonner le projet Massy-Valenton.

- article 2 : demande au gouvernement de réaliser le projet d'interconnexion sud de la ligne TGV avant 2025 à condition qu'elle soit réalisée totalement en souterrain à partir de la gare de Massy TGV ».

Mme LE NEOUANNIC : A condition... ça veut dire que s'ils proposent le projet avant 2025 et qu'on n'est pas complètement satisfait, on s'opposera au projet de l'interconnexion sud ?

M. le Maire : Oui. Là aussi, si vous aviez suivi le projet depuis le début...

Mme LE NEOUANNIC : Attendez M. le Maire, vous n'allez pas me la faire toute la soirée ! Il est 20h33 et je suis capable de résister beaucoup plus longtemps que vous !

M. le Maire : Ce n'est pas sûr.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 1 - Octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour la réalisation d'un emprunt destiné à financer l'acquisition de locaux commerciaux dans le cadre du programme de construction de logements sociaux à la Croix de Berny.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Evidemment nous allons voter cette délibération. Pour une fois qu'il est prévu d'apporter des commerces parallèlement à une opération d'aménagement dans un quartier où l'on peut considérer qu'il en manque, ce n'est pas nous qui allons nous en plaindre ! On peut simplement regretter que ce ne soit pas le cas pour le Parc de Tourvoie ou bien pour les Bas-Graviers.

J'aimerais néanmoins lever un doute sur ce projet : lors de la réunion publique organisée ce mardi sur la location prévue des terrains ex Val de Bièvre, et alors qu'il était question des futurs locaux commerciaux prévus dans le cadre de ce projet, Mme Devedjian a répondu qu'à titre d'exemple la municipalité prévoyait d'acquérir des locaux commerciaux dans le cadre du programme d'aménagement en cours à la Croix de Berny. Est-il prévu alors qu'Antony Habitat achète ces locaux commerciaux à la municipalité ? Si ce n'était pas le cas, est-ce le rôle d'Antony Habitat de gérer des locaux commerciaux ? On peut à tout le moins se poser la question. Pourquoi alors ces locaux commerciaux ne sont-ils pas installés en pied d'immeubles en accession à la propriété ?

M. EDOUARD : Une question simplement : on a la surface des commerces, ça correspond à combien de commerces différents ?

M. LEGRAND : Environ 460 mètres carrés, ça peut faire 2, 3 ou 4 commerces. C'est pour éviter d'avoir un énième opticien ou une énième banque. Je prends un exemple : sur la rue de l'Eglise, sur la traverse qui s'est libérée il y a quelques années, on a réussi avec Mme Marlet à faire

installer un DAB sur ce quartier d'Antony où il n'y en avait pas. On a obtenu avec Mme Marlet, et ce n'est pas facile, qu'une banque vienne installer un DAB.

Vous parliez des commerces en pied d'immeubles sur la Croix de Berny ?

M. MEUNIER : Oui.

M. LEGRAND : Les commerces sont en pied d'immeubles.

Mme MARLET : Qu'est-ce que ça vous pose comme problème, M. Meunier ?

M. MEUNIER : Aucun problème, simplement je disais qu'on pouvait se poser la question : est-ce que le rôle d'Antony Habitat est de gérer des commerces ?

Mme MARLET : Et pourquoi est-ce qu'une ville ne gèrerait pas des commerces ? D'ailleurs ce n'est pas la ville qui gère, c'est un propriétaire foncier qui va encaisser les loyers. Cela permet à la ville d'avoir une possibilité de choisir le commerce qui va s'installer. Il y a des commerces, vous le savez, qui sont surreprésentés dans la ville, c'est bien que la ville choisisse des commerces qui manquent dans les quartiers, que les habitants attendent, pour éviter qu'il soit fait n'importe quoi. Sinon, on aura encore une agence immobilière ou une banque ou un opticien alors que la ville en a plus qu'il n'en faut. Si on veut de la diversité, il faut que l'on puisse choisir.

M. MEUNIER : C'est très bien mais je suis contre le fait d'apprendre que c'est la ville qui prend la décision de choisir des commerces à la place du président d'Antony Habitat.

M. MARTIN : Non, j'ai une précision à donner : pourquoi Antony Habitat ? Parce qu'au-dessus des commerces, il y a des locataires et il est important, en plus, en complément à ce qu'a dit Mme Marlet, que l'on s'assure que ces commerces n'apportent pas de nuisances aux

locataires. Je suis pour ma part fermement favorable à cette solution, que l'on partage d'ailleurs à peu près tous.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 2 - Résiliation de la convention de réalisation et de gestion de la Résidence de l'Herbier.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEDAN : On peut imaginer que la résiliation de cette convention et le fait que ce soit géré par Antony Habitat permettra d'engager rapidement la réhabilitation de cet ensemble immobilier.

M. EDOUARD : Votre rapport oral est un peu différent du rapport écrit que nous avons. J'ai énormément de mal à comprendre : vous nous dites que cette convention n'a plus lieu d'être alors que dans le rapport il est marqué que cette convention a des inconvénients et que ce qu'elle entraîne est non conforme à la réglementation des sociétés d'économie mixte, alors qu'en est-il ? Est-ce qu'elle n'a plus lieu d'être ou bien est-ce qu'elle a des inconvénients, et si oui, lesquels ?

Vous savez que des rapports de la MILOS ont fait état d'irrégularités, alors de quoi s'agit-il ? Pourquoi cette convention n'a pas été mise en conformité auparavant, du temps de la société mixte, ou du temps de la SGIM ? Vous ne lisez peut-être pas de façon systématique tous les rapports de la MILOS mais en quoi cette convention résiliée facilitera-t-elle les réhabilitations nécessaires ?

M. le Maire : La réponse est très simple : c'était une convention de réalisation et de gestion signée en 1982 par l'ancienne municipalité avec la SEMIDEP, filiale de la ville de Paris, mais ce type de convention, juridiquement, a été jugée depuis de longues années par les juridictions

comme étant très malsaine. Pas seulement à Antony, il y avait d'autres cas : c'était des conventions dites léonines, parce qu'elles avantageaient excessivement l'un des signataires. En fait la SEMIDEP construisait et gérait pour le compte de la ville et la ville d'Antony était obligée d'assurer l'équilibre financier de la convention, sans avoir les moyens de vérifier les comptes. Ceci se fait aussi, j'en conviens, à la SNCF qui demande aux régions d'équilibrer les comptes de ses trains régionaux sans leur en donner toujours les moyens et je sais que les élus régionaux, de gauche en particulier, protestent contre la SNCF.

Cette convention était donc une convention léonine, elle nous a coûté très cher, on a dû dépenser 200.000 € pour équilibrer les comptes de cette résidence qui ne comprend que 130 logements alors qu'au bout de 30 ans, une résidence de ce type ne peut pas perdre d'argent. Les logements anciens gagnent de l'argent, les nouveaux coûtent parce qu'il faut rembourser les emprunts, mais quand les emprunts sont remboursés, la résidence ne perd plus d'argent. Une résidence ancienne qui perd de l'argent, ce n'est pas normal. Or là, à l'Herbier le résultat était toujours déficitaire et même le déficit avait tendance à augmenter. C'était incompréhensible ! Maintenant que la résidence est passée à Antony Habitat, c'est Antony Habitat qui fera son affaire des résultats de cette résidence. Si on a réussi enfin à se débarrasser de ce montage avec la SEMIDEP, ce n'est pas pour le rétablir avec Antony Habitat.

M. MEUNIER : Je ne suis pas particulièrement partisan de la SEMIDEP mais les raisons juridiques sont partiellement exactes. Par cette délibération, quand même, on comprend que la Résidence de l'Herbier n'était pas la seule résidence d'Antony Habitat à avoir des modalités de gestion particulière. Dans le rapport, il aurait été plus simple de dire que la convention ne vous convenait pas, et d'en énoncer les raisons. La principale raison, on la connaît, c'est l'obligation pour la ville

de combler le déficit d'exploitation de la résidence de l'Herbier, et qu'au final le déficit d'exploitation de la résidence de l'Herbier ne soit pas lié, comme vous n'avez cessé de le dénoncer, à la gestion partielle de la SEMIDEP, mais bien à des raisons structurelles. Parce qu'à la lecture de ce rapport, ce qui ressort, ce sont les contorsions par lesquelles vous vous êtes sentis obligés de passer pour justifier la résiliation de cette convention.

Première raison que vous citez : « le contenu de cette convention n'est plus conforme à la réglementation des sociétés d'économie mixte », c'est exact. Je suis assez content d'apprendre qu'Antony Habitat est une société d'économie mixte, en fait ce n'est pas le cas.

Deuxième raison : « permettre de créer les conditions juridiques et financières... »

M. le Maire : On parle de la SEMIDEP.

M. MEUNIER : Dans le rapport vous dites que le contenu de la convention n'est plus conforme à la réglementation d'une société d'économie mixte. Vous résiliez cette convention entre Antony Habitat et la ville.

M. le Maire : On se débarrasse de la convention, c'est tout.

M. MEUNIER : Dans la délibération, on résilie la convention entre Antony Habitat et la ville, mais Antony Habitat n'est pas une société d'économie mixte.

M. le Maire : On supprime la convention parce qu'on ne veut plus de cette convention-là. Mais qu'est-ce que vous cherchez ? Je vous ai répondu, on la supprime, on n'en veut plus. Arrêtez de lire votre texte, il n'y a pas d'autres raisons.

M. MEUNIER : Est-ce que je peux terminer ?

Mme LE NEOUANNIC : La démocratie, c'est aussi d'écouter votre opposition jusqu'au bout, Monsieur le Maire ! Si vous n'acceptez pas cela,

vous pouvez démissionner !

M. MEUNIER : Vous dites que vous voulez permettre des conditions juridiques et financières pour qu'Antony Habitat puisse engager rapidement la réhabilitation de cet ensemble immobilier ; mais la convention en question n'empêchait nullement Antony Habitat de commencer la réhabilitation, simplement la ville aurait dû combler le déficit d'exploitation de la résidence de l'Herbier, ce qui n'aurait pas manqué d'exister suite à la réhabilitation.

M. le Maire : Non, il n'y a pas de déficit d'exploitation. C'est la SEMIDEP qui construisait un déficit fictif.

M. MEUNIER : C'est la SEMIDEP qui organisait le déficit fictif depuis des années ?

M. le Maire : Bien sûr.

M. MEUNIER : Alors je suppose que vous êtes allés porter plainte devant les tribunaux contre la SEMIDEP ?

M. DOVA : Cela aurait pu le justifier.

M. MEUNIER : Par ailleurs, sur l'engagement rapide de la réhabilitation de la résidence par Antony Habitat, pourquoi n'est-il pas mentionné quelque chose dans le rapport joint à la délibération soumise au conseil d'administration d'Antony Habitat hier soir concernant la résiliation de ladite convention ?

Puisque le Président d'Antony Habitat est ici présent, peut-il nous apporter des précisions sur la réhabilitation envisagée de cette résidence ?

M. le Maire : Non, d'autant que vous n'êtes pas encore membre du conseil d'administration.

M. MEUNIER : L'engagement n'est pas mentionné dans la délibération.

M. MARTIN : Nous l'avons voté hier.

M. MEUNIER : En ce qui concerne la tour du 6 rue Scherrer, vous avez le 24 juin 2006 pris un même engagement, je cite : « Parallèlement, Antony Habitat va engager la réhabilitation de la tour du 6 rue Scherrer ». Au final, non seulement Antony Habitat n'a jamais engagé la réhabilitation de cette résidence, mais il est même aujourd'hui question de la démolir ! On peut se poser des questions sur la réhabilitation de la résidence de l'Herbier.

M. le Maire : Est-ce que vous vous posez des questions sur la réhabilitation de Lavoisier ? Non. Celle des Morins ? Non.

M. LEGRAND : Depuis qu'on a repris, c'est à dire le 1er avril, on a fermé la résidence, on a refait toutes les marches, tout le carrelage, l'aire de jeux également va être refaite dans les deux ou trois mois qui viennent. Les chaudières ont été changées. Je vais dans la résidence régulièrement et les gens sont très contents qu'on ait repris cette résidence. Elle n'était plus entretenue, plus personne n'allait les voir. Nous, nous allons les voir souvent et on va voir les travaux sur le terrain.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 3 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du contrat de développement 2013 – 2015 passé avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine et adoption des avenants aux conventions définissant les modalités d'utilisation de certaines de ces subventions.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Il y a trois mois nous nous sommes abstenus sur le principe de ce contrat pluriannuel, sur sa mise en œuvre ce soir je n'ai pas d'objections en ce qui concerne les subventions aux associations

sportives, elles ont été vues de manière extensive en commission des sports ; en revanche, en l'absence de toute réunion de la commission des affaires culturelles, nous nous abstiendrons ce soir encore.

M. RIVET : La convention a été signée avec le département, elle portait sur une période triennale et pour 6 M€ pour les gros investissements, 2,4 M€ pour les dépenses de fonctionnement dans lesquelles, je pense, s'inscrivent ces 85.000 €. 2,4 M€ sur trois ans, cela fait 824.000 € par an, là il n'y en a que 85.000 €, donc question : à qui sera attribué le reste ?

M. le Maire : A la ville.

M. RIVET : La ville a cet argent, là on ne donne que 85.000 €, où va la différence ?

M. le Maire : Ce sont des subventions du département versées à la ville.

M. RIVET : Oui, mais dans quels domaines ?

M. le Maire : Les crèches notamment et la médiathèque.

M. RIVET : Les crèches ne relèvent pas des actions du département.

M. le Maire : Si, les crèches sont financées par la ville, par la caisse d'allocations familiales, et aussi par le département. Et les subventions que verse le département sont reprises dans la convention.

M. RIVET : Cela n'y figure pas. Les crèches ne relèvent pas de l'action sociale ? Est-ce qu'il y aura d'autres délibérations qui porteront sur les crèches ?

M. le Maire : Non. On a voté les conventions au dernier Conseil.

M. RIVET : Il y a 820.000 € par an en gros qui sont attribués à la ville....

M. le Maire : Oui, dont 700.000 pour les crèches.

M. RIVET : Nous n'avons vu pour l'instant qu'une seule

délibération portant sur l'emploi de cet argent. Est-ce que nous verrons d'autres délibérations ?

M. le Maire : Non, pas avant l'an prochain pour les associations concernées. L'an prochain, le montant de la subvention départementale sera intégré dans les subventions versées par la ville. Les conventions sont signées entre la ville et les associations, et les subventions que nous voterons l'an prochain, après les élections, intégreront les subventions du département.

M. MEDAN : Je pense que le problème vient de la chronologie. Ces subventions-là, on ne les avait pas encore intégrées au processus. Cela va maintenant être le cas. C'est un problème de timing.

M. le Maire : Oui. Nous avons voté en mars les subventions versées par la ville. Nous ajoutons aujourd'hui le montant correspondant à la subvention attribuée à la ville par le département. L'an prochain, on ne votera qu'une seule subvention qui intégrera l'ancienne subvention départementale.

M. RIVET : Ce ne sont pas les 85.000 € qui me posent problème, c'est pourquoi on verse une partie de l'ancienne subvention du département à des associations, et pourquoi pour le reste on n'aura pas de délibération, sur les 820.000 € ?

M. le Maire : Parce qu'on garde l'argent, on n'a pas à faire de délibération pour dire qu'on garde l'argent que nous donne le département. La convention qu'on a signée l'autre jour prévoit bien que la ville reçoit du département une subvention pour environ 2,1 M€.

M. RIVET : Il s'agit de 2,4 M€.

M. le Maire : Pour les crèches, c'est 2,1 M€ ; et pour le reste, il y a quelques projets de la ville.

M. RIVET : Est-ce que vous identifierez le reste ou bien est-ce que c'est seulement pour les associations qu'on identifie clairement et

qu'il y a délibérations ?

M. MEDAN : Oui parce que les associations sont extérieures.

M. RIVET : Quels sont les critères qui ont présidé à l'attribution des sommes à chacune des associations hors sportives ?

M. le Maire : Nous avons décidé de maintenir le niveau de l'année dernière. Donc les associations non sportives ont eu au moins le même montant que l'an dernier.

M. RIVET : Pour en connaître une très bien, je pense que ce n'est pas tout à fait exact. Je verrai avec la responsable si elle comprend. Pour ma part je m'abstiendrai.

M. le Maire : Vous parlez de l'ASCA ?

Mme LEON : Je voudrais dire que nous avons étudié les dossiers le 11 juin. Nous avons envoyé un mail à tous les membres de la commission pour leur donner la liste et j'ai voulu éviter une énième réunion, et je l'assume complètement, parce que mon agenda déborde, et dans le même mail par lequel nous vous avons transmis ces tableaux, j'ai bien dit que je suis à votre entière disposition pour vous expliquer ces dossiers ; si vous voulez venir à mon bureau, je suis là tous les jours. C'est pour cela que je ne comprends pas pourquoi vous vous abstenez. En principe, pour toutes les associations Antoniennes qui ont donné un dossier au conseil général, le conseil général nous les a redonnés et comme l'a dit M. le Maire, nous avons donné la même somme, au centime près puisque nous, nous faisons des comptes ronds. Et c'est d'ailleurs plus favorable aux associations.

M. RIVET : C'est même très favorable parce que parmi toutes les associations qui ont présenté un dossier, il y a des années où elles ne recevaient rien, et si vous avez donné systématiquement ce qu'elles ont demandé, c'est même beaucoup.

M. le Maire : Non, nous avons simplement reproduit le montant de

l'année dernière, nous n'avons pas voulu donner moins que ce que le département leur donnait.

Mme LEON : Et on a tenu compte aussi de leur demande de subvention.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix pour et 2 abstentions.)

- 4 - Tarification des activités soumises au taux d'effort : additif concernant les séjours Jeunesse pour les vacances de la Toussaint et du Printemps.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme BUZELIN : Ce qui me chagrine, ce sont les frais de dossier pour annulation. Vous appliquez le taux d'effort pour les séjours mais pas pour les frais d'annulation pour dossier non constitué ou bien pour raison médicale, vous demandez toujours 38 € ; cela représente 57% du tarif plancher du séjour, et 10% du tarif plafond. Pourquoi exigez-vous plus pour une famille qui a très peu de moyens ? On vous demande d'appliquer le taux d'effort sur l'ensemble de la prestation, y compris sur les frais d'annulation.

M. le Maire : Un taux d'effort sur les annulations, je n'ai jamais vu cela.

Mme BUZELIN : Ce sont les frais de dossier. 38 € pour les personnes qui sont au tarif plancher représentent 57%.

M. le Maire : Oui, mais il s'agit d'annuler des dossiers qui n'ont pas été constitués pendant la période prévue...

Mme BUZELIN : Ou bien pour raison médicale.

M. le Maire : Ils ont bloqué une place pendant un ou deux mois et ils se retirent au dernier moment, c'est normal qu'on leur retienne quelque

chose.

Mme BUZELIN : Pas quand c'est pour une raison médicale. Il y a peut-être des familles négligentes mais il y a aussi des familles en difficultés pour x raison, qui peuvent avoir des difficultés pour constituer le dossier, pour des raisons purement administratives ou bien pour une raison matérielle, parce que la vie est parfois difficile pour certains, ils loupent le coche.

Et quand c'est pour des raisons médicales, c'est la double peine, non seulement l'enfant est malade mais en plus il faut payer 38 € ! Alors nous vous demandons d'appliquer le taux d'effort sur l'ensemble de la prestation, y compris sur l'annulation.

M. ADDA-HALIMI : J'entends ce que vous dites mais on ne vous a pas attendue pour savoir qu'il y a des familles en difficultés sur la ville. Il faut quand même des règles là-dessus. Dès lors que nous sommes interpellés par le service, nous faisons toute confiance au service Jeunesse pour prendre en compte des situations difficiles, nous étudions les cas, et il y a des cas où nous n'appliquons aucune pénalité ; mais on est quand même obligés d'instaurer une certaine règle avec des pénalités. Quand il y a un certificat médical, nous n'appliquons pas la pénalité, mais parfois il y a aussi des situations du genre un appel au service le jour du départ pour dire : « finalement, notre enfant ne peut pas partir parce qu'il part avec un copain ! » Alors là, on s'estime avoir le droit de demander des pénalités de retard ; et comme par hasard, deux jours après le départ, on reçoit un certificat médical ! Il faut quand même des règles pour appliquer cela même si le service sait très bien apprécier ce genre de situation ; et il n'y a jamais deux cas similaires. On fixe une règle pour encadrer les choses, mais à chaque fois qu'on est saisi d'un dossier, on l'examine avec bienveillance et on fait toute confiance au personnel du service Jeunesse pour nous faire remonter les dossiers,

mais il n'y en a pas beaucoup.

Et puis c'est aussi une question de justice, il est hors de question de permettre certaines choses : vous, vous pensez à l'enfant qui ne peut pas partir, nous, nous pensons aussi à l'enfant qui ne peut pas partir parce que certains se sont mal comportés.

Mme CHARRIER : On comprend très bien les problèmes qui peuvent se poser aux services municipaux, on comprend aussi les bontés dont vous faites preuve dans votre service, simplement c'est un texte qui institutionnalise une certaine démarche. Nous, nous sommes contre ces pénalités, même si on comprend certaines choses.

D'autre part, il y a une chose qui me choque, qui m'a déjà choquée et je l'ai dit plusieurs fois : c'est le doute que vous mettez sur certains certificats médicaux. C'est une profession que vous mettez en cause et que vous suspectez de complaisance, je trouve cela inadmissible.

M. le Maire : Ce n'est pas la profession qui est mise en cause, mais ce sont des choses qui arrivent.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions).

- 5 - Délégation de service public pour la gestion du Poney-Club et de la Ferme d'Antony : adoption des tarifs pour la saison 2013-2015.

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Le compte n'est pas bon, avec le passage de la TVA de 7 à 10%, ce n'est pas une augmentation de 3% des tarifs mais de 2,80%. M. Médan a dû faire le même calcul. Par ailleurs vous proposez d'augmenter le tarif des Antoniens de 2,98 %, presque 3%, alors que pour

les non Antoniens ils arrivent seulement à une augmentation de 2,73%.

Mme LEON : Nous avons fait cela pour éviter les dizaines de centimes.

M. EDOUARD : Ce n'est pas le plus choquant. Le plus choquant, c'est que les tarifs du poney club ne sont pas fixés au taux d'effort.

M. le Maire : Ce ne sont pas les seuls, aucun tarif de club sportif n'est au taux d'effort, cherchez-moi un club qui le fait.

M. EDOUARD : On peut aussi faire preuve d'innovation justement.

Mme LE NEOUANNIC : Pour les clubs sportifs de nombreuses communes, jusqu'à preuve du contraire ils ne sont pas en délégation de service public. Donc vous avez la possibilité d'imposer du fait de cette DSP le taux d'effort, et c'est ce que nous vous demandons depuis des années.

M. le Maire : Si vous connaissez une ville du Front de Gauche qui impose cette règle à ses clubs sportifs, dites le moi. A Bagneux en tout cas, ce n'est pas le cas.

Mme LE NEOUANNIC : Il n'y a pas de poney-club en DSP à Bagneux, je veux bien vous le confirmer par écrit !

M. le Maire : Quelle est la cotisation du club de tennis de Bagneux, M. Meunier, le savez-vous ?

M. MEUNIER : Non, je n'en sais rien.

M. le Maire : Il n'est pas au taux d'effort.

M. MEUNIER : Mais il n'est pas en DSP.

M. le Maire : Le jour où Bagneux le fera, on le fera.

Mme LE NEOUANNIC : Alors je vais appeler Marie-Hélène dès demain ! Puisque c'est votre engagement, pas de problème.

M. MEUNIER : On vous prend au mot.

Mme LE NEOUANNIC : On va prendre toutes les villes UMP et

on va regarder !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention).

- 6 - Recouvrement de frais engagés par la ville dans le cadre d'une procédure d'exécution d'office.

(Rapporteur : M. Ollivry)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 7 - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : secteur Antonypole.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Qui va être propriétaire de cet ensemble, de ce programme immobilier dans lequel devrait être inclus cet hôtel d'entreprises ? Et qu'est-ce que ce programme immobilier comprendra en plus de l'hôtel d'entreprises ?

Mme DEVEDJIAN : La surface de l'hôtel d'entreprises, je ne la connais pas...

M. RIVET : Qu'est-ce qu'il y aura d'autre à part cet hôtel d'entreprises ?

Mme DEVEDJIAN : Il y aura d'autres bureaux qui seront vendus. On fera un hôtel d'entreprises d'environ 2.500 mètres carrés...

M. FAU : Et pour le reste, on prévoit de faire un ensemble de bureaux additionnels. Pour cela, on devra trouver des entreprises qui seront intéressées. L'idée est de bâtir un ensemble qui fasse 10.000 à 20.000 mètres carrés de surfaces de plancher.

M. RIVET : C'est le département ou la ville qui fera les équipements ?

M. FAU : C'est la ville qui va chercher les entreprises et il appartiendra de négocier avec un promoteur pour qu'il puisse être propriétaire soit de l'ensemble soit d'une partie, étant entendu que le conseil général sera propriétaire de la partie concernant les 3.000 mètres carrés.

M. RIVET : Donc vous allez chercher un développeur ? Pour l'instant le conseil général souhaite garder la propriété d'une partie, et donc ce sera loué, d'accord, mais pour les bâtiments de l'hôtel d'entreprises, ils appartiendront à qui ?

M. FAU : Ce n'est pas encore défini.

M. RIVET : Pourquoi à cet emplacement ? Il y aurait éventuellement d'autres emplacements possibles. Dans la zone UFa, ce serait possible par exemple, pourquoi le mettre à cet emplacement-là ?

M. FAU : Parce qu'on a une surface qui est disponible, en l'occurrence c'est l'ancien immeuble Gébérit qui va être complètement démoli par la ville. C'est à proximité de l'autoroute et ça ne fausse pas l'ensemble d'Antonyville et ça ne préjuge pas de ce que l'on fera demain.

M. RIVET : Où en est la concertation sur Antonyville, puisque la concertation a été lancée, où en est la concertation ? Est-ce que sur le site internet tout le monde peut intervenir ? Vous avez répondu en disant que l'implantation ne préjuge pas du reste, ça prouve que l'on peut aménager la zone sans avoir un projet global.

M. DOVA : Tout simplement parce que sur cette partie qui est au sud, l'ensemble immobilier qui comporte l'ancien bâtiment Gébérit et le grand bâtiment ex Novotel qui a, lui, des locataires et qui nous rapporte des sous, est hors périmètre de la future ZAC. Donc sur cette opération, la mise à disposition du terrain ex Gébérit pour en faire un hôtel

d'entreprises est une sorte de coup d'envoi pour accueillir des entreprises qui sont demanderesse d'ailleurs. Si les débats ne se prolongent pas trop longtemps je me permettrai tout à l'heure de vous apporter quelques précisions sur le nombre d'entreprises qui sont déjà installées, celles qui souhaitent y venir, et nous nous réservons la possibilité sur l'immeuble voisin, -il y a un genre de parallélépipède qui borde l'autoroute- de faire une opération, et là effectivement il y aura un appel à projets pour vérifier la propriété et pour un projet nouveau. Mais ce n'est pas compris dans le périmètre d'intervention de la future ZAC d'Antonyville.

M. RIVET : Où en est la procédure de concertation, et quand se termine-t-elle ?

M. DOVA : Pour le moment, et je l'avais dit en commission du développement économique, nous sommes en train de travailler par atelier à la demande de M. le Maire et ça me paraît être une très bonne démarche, afin de dégager sur tous les secteurs composant l'aménagement futur, les remarques, les priorités, les améliorations souhaitées ; et nous avons passé il y a quelque temps une délibération qui nous autorise à solliciter l'appui technique des deux derniers candidats du jury de concours afin qu'ils puissent nous apporter des compléments sur leur vision des choses.

C'est un sujet qui va revenir dès la rentrée, ce sera à l'ordre du jour de la première commission du développement économique.

M. RIVET : Et qui fait partie de ces ateliers ?

M. DOVA : Pour le moment, c'est nous, avec les architectes.

Mme LE NEOUANNIC : Deux observations : d'abord à l'intention de M. le Maire : le Tennis-Club municipal de Bagneux marche très bien, il est en régie.

Concernant cette délibération, je voudrais quand même dire que systématiquement, quand il y a un projet décrit par la ville, on a un projet

de modification du plan local d'urbanisme, à un moment donné, je me demande quand même quelle est la façon dont vous procédez : on modifie d'abord le PLU et après on fait les projet de la ville ? Ou bien est-ce qu'à chaque fois qu'on a un projet de la ville, on est obligé de modifier le PLU ? C'est une vraie question.

Mme DEVEDJIAN : Ce n'est pas le cas, on n'a pas fait cela pour le Parc de Tourvoie par exemple.

Mme LE NEOUANNIC : Mais il n'y avait pas de constructions.

Mme DEVEDJIAN : Comment cela ? Il y a 400 logements !

Mme LE NEOUANNIC : D'accord. Pourquoi, dans votre projet, vous annoncez une réduction des trottoirs ? C'est un vrai souci pour moi. Autant je peux comprendre qu'on ait besoin d'un grand équipement, autant la question des trottoirs pour réduire leur largeur m'interroge. Parce qu'à chaque fois qu'on construit ou qu'on prend une décision, on réduit les trottoirs dans la ville. C'est un vrai souci que nous avons. Je ne sais pas quelle est la règle de largeur des trottoirs et je ne suis pas allée les mesurer mais je trouve toujours symptomatique que les trottoirs soient sacrifiés alors que ça permet de se déplacer de la meilleure manière possible : il n'y a pas que la voiture, ni le vélo, ni les transports, c'est de la marche à pied et c'est très bon pour la santé.

Aujourd'hui une bonne partie des trottoirs de la ville sont dans une situation où l'on ne peut pas passer avec une poussette si on croise quelqu'un ; et donc pour moi, on ne peut pas annoncer d'avance comme ça qu'on va réduire les trottoirs pour se trouver dans une situation où on dira ensuite qu'on ne peut pas faire autrement.

M. le Maire : La largeur d'un trottoir, c'est 1,40 m minimum...

Mme LE NEOUANNIC : Oui, minimum, on peut aussi faire plus large !

M. le Maire : Mais je conteste ce que vous dites, il y a partout

1,40 mètre et si on ne le fait pas, il faut une dérogation de la préfecture. C'est très suivi. Sur Antonypole, il y aura des trottoirs de rues très larges.

Mme LE NEOUANNIC : Quel est le projet puisqu'apparemment vous avez un projet ? Dites-le nous puisque vous dites que vous allez réduire les trottoirs !

Mme DEVEDJIAN : Non, il est marqué que l'on réduit les retraits, ce n'est pas tout à fait la même chose que les trottoirs.

M. le Maire : Ce sont les retraits de bâtiments par rapport à la rue ; entre la rue et le bâtiment, il peut y avoir autre chose qu'un trottoir.

M. DOVA : La question que vous soulevez, on peut l'aborder en commission, et je rappelle quand même que cette partie de la zone industrielle qui date de 1973 obéit à des règles urbanistiques qui lui étaient spécifiques et que l'on a reprises dans l'établissement du PLU. Et concernant ce PLU, cette révision ponctuelle se fait dans l'intérêt du fonctionnement de l'outil de travail, c'est dans la légalité et les règles d'urbanisme. On peut en discuter en commission mais par contre, sauf si le maire me l'ordonne, je me refuse de parler d'un sujet qui n'a pas été traité en commission.

Et à la rentrée, je le dis, il y aura une commission du développement économique, cette question de l'hôtel d'entreprises et de l'extension sur le bâtiment voisin, parallèle à l'autoroute, sera abordée évidemment parce qu'il n'y a vraiment rien à cacher. Simplement ces bâtiments que l'on a pu acquérir grâce au soutien du Conseil Général nécessitent une mise à jour de toutes les entreprises qui sont dedans et dont j'ai la liste ici, que je pourrai vous donner.

Je voudrais vous dire qu'il y a 22 entreprises différentes, des PME de création, des PME de fabrication, et que ces entreprises, on va devoir leur proposer ou bien de s'installer définitivement chez nous, ou bien de poser leur candidature pour l'hôtel d'entreprises. Ce n'est pas le principe

des vases communicants, c'est le principe de faire une zone qui soit en même temps homogène, diversifiée, et dans les surfaces et dans les coûts de loyers. Mais on ne peut pas traiter cela en débat public alors qu'on n'en a pas discuté en commission, et nous nous engageons à l'aborder à la première commission du développement économique de l'année scolaire. On a déjà les premiers éléments constitutifs concernant le nombre d'entreprises. Pour vous situer, il y avait 46% de taux d'occupation des bâtiments en 2011 et aujourd'hui nous en sommes à 81% du taux d'occupation des bâtiments et des terrains.

M. le Maire : Bâtiments achetés par la ville.

M. DOVA : Oui, donc on est sur une bonne dynamique. Tout cela, tous ces documents seront communiqués aux membres de la commission, il n'y a pas de problème.

Mme DEVEDJIAN : A la commission Urbanisme, on a étudié ce problème et on avait posé toutes les questions.

M. RUFAT : A la commission Urbanisme, j'ai posé la question sur la ZAC et je n'ai pas eu de réponse sur le périmètre de la ZAC. J'entends que M. Dova reparle d'un périmètre qui ne serait pas exactement celui de l'enquête d'Antonypole, on aura donc peut-être plus de précisions plus tard, après les vacances. J'ai entendu que le périmètre de la ZAC était plus ou moins défini, puisque l'hôtel était en dehors...

M. le Maire : Non. Il y a 40 hectares en tout, à aménager, et personne n'est capable de dire aujourd'hui ce que ce sera en 2025. On est à 12 ans de l'échéance, vous nous demandez une prospective assez difficile à faire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 8 - Complexe sportif du quartier La Fontaine :

. Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et lancement de la procédure de consultation des entreprises et adoption de l'avenant n° 2 fixant la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

. Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Le Lamer.)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : On va reprendre ce dossier que l'on a soutenu. Il me semble que dans le bulletin municipal il y a des choses étranges, comme l'a soulevé tout à l'heure M. Edouard, mais donc ce projet que l'on a soutenu, c'est grosso modo une adaptation normale, technique, pour tenir compte de ce qu'était le précédent gymnase, de ce qu'il a subi, c'est-à-dire des aléas ; il a fallu chercher le fond solide à 22 mètres, on a eu ces débats avec le jury qui avait été constitué à l'époque. C'est assez logique donc de proposer cet avenant. On espère que ce sera un projet qui restera longtemps.

Ensuite, mutualiser les équipements municipaux par le biais d'une chaufferie commune, c'est une bonne chose, ça permettra d'avoir une chaufferie neuve pour l'école à un coût moindre si j'ai bien compris, c'est une bonne chose aussi. Et les autres aménagements vont aussi faire partie des choses qui vont bonifier le projet. On va donc soutenir les amendements, on espère que l'allotissement, deux ou trois lots pour le gros œuvre, attirera les entreprises et que nous aurons peut-être des tarifs un peu meilleurs.

M. le Maire : Oui, on peut l'espérer.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

- 9 - Acquisition d'une crèche en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sise 80-96 rue Adolphe Pajeaud.

(Rapporteur : Mme Bergerol)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Comme vous le savez, nous sommes tout à fait favorables à la création de crèches sur Antony où les demandes insatisfaites des parents sont encore trop nombreuses. Nous sommes donc pour cette acquisition, mais l'annonce qui en a été faite à bien des Antoniens et la réalité vont les décevoir. En effet, il ne s'agit pas d'une crèche communale, il n'y aura pas ou il y aura très peu de places dans cette crèche pour les habitants du quartier, d'où d'ailleurs le titre de cette délibération. Il s'agit d'un achat qui sera mis à la disposition de crèches déjà existantes, des crèches associatives ou parentales qui existent déjà sur Antony. Donc il s'agira simplement de déménagements avec l'ouverture de quelques berceaux supplémentaires, plus 28 pour Framboisine, plus 5 pour Crescendo, et plus 1 pour Les P'tits Loups, soit un ajout de 34 berceaux et non pas 86 ou 90 comme annoncé dans les publicités.

Ce petit nombre de créations ne compense en rien l'abandon du projet de la crèche avenue Aristide Briand, et à ce sujet, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est concernant la revente des locaux que la commune a rachetés à Pôle Emploi pour 800.000 € et du bail de location signé avec La SCI Sylphaine le 26 mai 2011 pour un loyer de 50.000 € ?

Mme BERGEROL : Cela me donne l'occasion de parler un peu de la politique familiale de la ville d'Antony, politique dont nous pouvons être fiers. Sur le site de Pajeaud, nous souhaitons pérenniser l'activité de ces crèches associatives en leur proposant ces locaux qui sont beaucoup plus grands que ceux dont elles bénéficient. Nous allons augmenter la

capacité d'au minimum 90 berceaux et ça pourra aller jusqu'à 100 places. Sachez que c'est la volonté dans la limite de la légalité de ces 3 crèches que j'ai rencontrées d'augmenter leurs capacités.

Ensuite, en termes de places, puisque vous aimez les chiffres, en effet nous n'avons pas pu ouvrir cette crèche à Aristide Briand pour les raisons que l'on sait ; sur la Croix de Berny, en revanche, nous serons chez nous, et nous ouvrirons une crèche de 72 places. Cela fait quand même 72 places en plus. Donc une capacité dans les années à venir non négligeable en plus.

Par ailleurs je voulais vous dire sur un plan plus général qu'il faut sortir des discours convenus : le manque cruel de places, ceci, cela. Je vais vous en parler un peu. En effet, à l'heure actuelle, sur l'ensemble des crèches collectives sur Antony, nous avons 773 enfants accueillis en accueil régulier, que ce soit sur les crèches municipales ou les crèches associatives, et je ne veux pas qu'on minimise le rôle de ces crèches associatives. C'est un choix supplémentaire pour les familles. Il n'y a pas que les crèches municipales qui répondent à la demande des familles, les crèches associatives, c'est un choix de mode d'éducation particulier. Pour la crèche Framboisine, c'est une éducation du style Montessori, on adhère ou on n'adhère pas mais il y a des parents qui aiment ce type d'éducation ; et les deux autres crèches sont des crèches parentales où les parents s'impliquent davantage dans le fonctionnement de la crèche. C'est un choix, et plus il y a de choix, mieux c'est.

Donc 773 enfants sont accueillis en accueil régulier sur les crèches municipales ; et au total 931 enfants sont accueillis sur les crèches municipales et associatives.

Alors où vont les autres enfants de moins de 3 ans de la ville d'Antony ? Je vous rassure, pas de discours catastrophique, ils ne traînent pas dans les rues. Il n'y a pas de drame, il n'y a pas de

discrimination, ce sont des enfants d'Antony et nous trouvons des solutions pour tout le monde : nous avons 238 assistantes maternelles, et si je suis en retard ce soir, c'est parce que j'animais une réunion avec un grand nombre d'entre elles. Elles gardent en moyenne 3 enfants, cela fait 654 enfants, et elles s'occupent bien d'eux. Ensuite, nous avons un certain nombre d'assistantes parentales qui gardent les enfants au domicile des familles, on en a évalué à peu près une centaine. Et pour le reste, il y a des mamies qui gardent les enfants, ou bien des mamans ou des papas qui gardent leurs enfants.

Donc ne vous inquiétez pas, sortons des discours convenus, il y a une place pour chaque enfant à Antony. Parce que c'est vrai qu'il y a un discours affiché, convenu, en dehors de la crèche collective point de salut, alors que faisons-nous pour ces familles qui n'ont pas eu cette chance d'avoir une place en crèche collective ? Nous avons le relais Assistantes maternelles, deux relais même avec trois antennes. Nous avons 110 assistantes maternelles, ça fait 330 enfants. Pour les familles, c'est aussi l'assurance que leurs enfants bénéficieront de la collectivité puisqu'ils assistent à plusieurs séances dans le mois dans ces relais.

Que faisons-nous aussi ? Nous accueillons les assistantes parentales qui viennent avec les enfants qu'elles gardent, les parents aussi, on leur propose un service municipal. Et enfin, cerise sur le gâteau : pour les enfants qui auraient la « malchance » d'être gardés par leurs parents à domicile, nous allons à l'initiative du personnel du RAM, et je tiens à rendre hommage à ces personnes qui accueillent tous ces enfants, nous allons créer un point pour accueillir les parents, les mamans, les papas, avec leurs enfants, ce sera un lieu d'accueil parents/enfants où nous pourrons accueillir les parents et leurs enfants avec des professionnels de la Petite Enfance.

Je pense qu'avec tout cela j'ai pu vous rassurer au niveau de

notre politique familiale. Ce n'est pas faute d'avoir eu des bâtons dans les roues de la part du gouvernement parce qu'en termes de politique familiale, premièrement moralement détruire un modèle qu'on a mis des siècles à construire avec un papa, une maman et une famille, transformer cela en parent 1, parent 2...

M. RIVET : C'était pourtant bien jusque là, Mme Bergerol !

Mme BERGEROL : Deuxièmement, il y a la modification du quotient familial qui est une autre atteinte à la famille.

Mme CHARRIER : On se croit déjà en campagne électorale ! Mais M. le Maire n'a pas répondu à nos questions.

M. le Maire : Je répondrai après M. Rufat.

M. RUFAT : Je vais poser mes questions qui sont en partie communes à celles de Marité Charrier, et en même temps je voudrais répondre à Mme Bergerol qui a raté un petit moment tout à l'heure assez amusant sur les médecins et leur complaisance éventuelle concernant les certificats. C'était assez original comme remarque !

C'est ce que vous avez dit, je n'ai relayé que ce propos.

M. le Maire (ironique) : Mais non, bien sûr, ça n'existe pas !

Mme COTTENCEAU : Mais si, bien sûr, ça existe !

M. RUFAT : L'objet de la délibération, comme l'a dit Mme Bergerol, c'est la politique d'accueil des enfants. Vous faites une acquisition pour permettre la fusion ou plutôt le regroupement de trois crèches qui sont aujourd'hui réparties sur la ville, sur un endroit unique, en leur proposant un local neuf. Ce local neuf apportera 34 berceaux supplémentaires, c'est un équipement nouveau, neuf, qui va proposer 34 berceaux supplémentaires sur cette partie de la ville.

Vous avez rajouté tout à l'heure les 72 de la Croix de Berny qui étaient un projet prévu depuis plusieurs années. Celui évoqué sur la N 20 à Aristide Briand était un projet prévu en même temps. Quand on relit les

documents qui avaient été signés par la ville et la Caisse d'Allocations familiales, il y avait eu un accord entre la ville et la CAF sur un emplacement important, un lieu considéré comme stratégique pour accueillir des enfants. Donc l'abandon de la crèche « Les Coccinelles », reste quand même un abandon et ce ne sont pas les 34 que l'on a ici et les 72 qui étaient prévus de toute façon qui compensent.

On va voter favorablement pour cette nouvelle acquisition, on a toujours été les défenseurs des crèches collectives, qu'elles soient associatives, de droit privé, municipales ou de droit public du moment que l'offre est diversifiée sur la ville. Donc nous allons soutenir ce projet.

Reste quand même un commentaire : l'une des raisons pour lesquelles vous proposez ce local, ce n'est pas simplement parce qu'il va être tout neuf, c'est parce que la pression foncière actuelle que les associations subissent est trop forte pour poursuivre leur activité. Vous allez me dire quelle est la redevance qu'elles vont proposer à la ville en échange de l'occupation mais il est clair que cette redevance n'est pas liée au marché normal de la location qu'elles subissent actuellement, c'est la raison pour laquelle vous leur proposez cette solution.

Et puis j'espère que vous répondrez aux questions de Marité Charrier sur le devenir des locaux soit achetés soit loués sur Aristide Briand.

M. le Maire : Quelle est votre question ? Concernant le montant de la redevance, pour le moment, on ne sait pas, elle sera fixée de manière que les crèches puissent y vivre, mais je ne sais pas encore. Vous avez dit qu'il y aurait quelques places en plus, oui, il y en aura 48, on passe de 52 à 100 places réelles. On a un agrément pour un nombre de places données, mais ce nombre on peut le majorer de 20 %. Au maximum des capacités, on aura 100 places. Cela fait 48 places de plus pour les associations. Et la crèche de la Croix de Berny aura 60 places

agrées, ce qui fera 72 places réelles. 72 + 48, cela fait 120 places de plus pour les familles antoniennes. En 2015 il y aura 120 places de plus offertes par la ville d'Antony à ses habitants.

On a quand même augmenté chaque année, on a utilisé le décret, vous étiez contre le décret, nous, nous avons offert aux jeunes Antoniens des places supplémentaires en appliquant le décret, et ça se fait très bien. Et le personnel des crèches a très bien compris qu'il fallait faire un effort supplémentaire pour les Antoniens. Et on a embauché plus de monde et à des niveaux plus élevés pour faire face à ces arrivées nouvelles.

M. RUFAT : Et que ferez-vous du local d'Aristide Briand ?

M. le Maire : On va le vendre. On va lancer la vente de ce local et on négocie actuellement la fin du bail.

Mme BUZELIN : Je voudrais être rassurée : pour les enfants qui ont deux papas ou deux mamans, puisque vous considérez que ce ne sont pas des familles, est-ce que vous les accepterez quand même dans les établissements, les crèches associatives, ou non ? Ces enfants ont quand même une famille, deux papas ou deux mamans, ça reste quand même une famille ou pas ? Compte-tenu de votre étroitesse d'esprit, est-ce que vous accepterez ces enfants dans la mesure où vous voulez les considérer comme des non-familles ? Comme si celles-ci n'étaient pas de vraies familles ?

M. le Maire : Madame Buzelin, vous vous lâchez un peu trop, comme si vous étiez au CCAS !

Mme BUZELIN : C'est d'une étroitesse d'esprit hallucinante ! C'est un irrespect par rapport aux différences des personnes qui ont une sexualité différente ! Ces attitudes sont scandaleuses !

A un moment donné, vous teniez les mêmes propos par rapport à des personnes de couleur, c'est exactement la même chose !

Mme LE NEOUANNIC : Mais elle a tout à fait raison !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 10 - Projet de construction d'un groupe scolaire et d'un centre municipal de loisirs à l'angle de l'avenir Lavoisier et de la rue Pierre-Gilles de Gennes.

(Rapporteur : M. Le Bourhis.)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. LE BOURHIS : Juste une précision : l'étude pour la programmation de cette construction a donné lieu à différentes rencontres des programmistes avec les utilisateurs de l'école actuelle. On est en fin de travail avec le bureau d'études.

Mme CHARRIER : La construction d'une école, c'est l'engagement d'une commune dans l'avenir pour l'éducation et le bien-être de nos enfants. Comment donc ne pas bien accueillir l'annonce d'une construction d'école ?

Cependant, ici, le projet de cette construction qui est d'ailleurs une reconstruction, celle de l'école Dunoyer du Segonzac, pose plusieurs questions : tout d'abord pourquoi ne pas reconstruire cette école sur l'emplacement même de l'école Dunoyer du Segonzac au sein de la résidence Guillebaud ? Le déplacement va éloigner le futur groupe scolaire de la résidence Guillebaud et du quartier des Rabats pour le rapprocher de la résidence du Parc de Tourvoie. Quels sont les motifs de ce choix d'emplacement qui ne va pas sans poser problème ?

Quels problèmes ? Premièrement il y a l'éloignement pour les familles et la traversée de la voie ferrée. Le tunnel le long de l'avenue Guillebaud impose un détour assez long, et comme le tunnel de la SNCF, il a des escaliers qui le rendent inaccessible aux mamans avec des

poussettes. Pour les élèves le danger sera aussi, pour aller plus vite, de traverser les voies du RER C : on en a déjà parlé pour les collégiens. Que comptez-vous faire pour sécuriser et agrémenter le franchissement des voies ferrées ?

Deuxième problème : la circulation. Le projet concentre en un même lieu un grand nombre d'établissements scolaires : le lycée Descartes, le collège Descartes, une maternelle, une élémentaire, et un CML. Et ceci avec une rue, Pierre-Gilles de Gennes, en impasse dont on ne peut sortir que par la rue Lavoisier, laquelle est très étroite. Ne pensez-vous pas que cela va accroître les problèmes de circulations sur la rue Lavoisier déjà souvent engorgée aux heures d'entrée et de sortie des cours ? Comment pensez-vous résoudre ces problèmes de circulation ? Ne serait-il pas nécessaire de réaliser une étude d'impact et d'anticiper sur les mesures qui s'imposent en ce qui concerne la voirie ?

M. EDOUARD : Lundi soir a été exposée cette opération dans la commission Urbanisme. C'est une opération qui répond à un besoin réel, d'une certaine cohérence, qui a fait l'objet d'une concertation et qui permettra de donner un peu d'air aux écoles, à l'école Jules Ferry en particulier et peut-être même à l'école Paul Bert.

Cependant, trois points restent à qualifier : l'isolation phonique, la sécurité des cheminements piétons et l'aménagement de la voirie. L'isolation phonique apparaît, contrairement à ce qui nous a été dit en commission, insuffisamment envisagée. Dans les vingt-sept pages du programme technique détaillé, il y a seulement trois lignes au sujet de la voie ferrée et il n'est pas fait mention des augmentations du trafic du TGV et du fret qui sont envisagées.

Toujours au sujet de l'emprise ferroviaire, comme l'a dit Marité Charrier, le programme reconnaît que le cheminement piéton consistant à traverser la gare du Chemin d'Antony par le souterrain n'est pas

satisfaisant. Vous dites que vous étudiez un projet de passerelle, il ne faut pas s'en tenir à une étude, il est indispensable de sécuriser les cheminements piétons et vous savez que d'ores et déjà les lycéens et les collégiens traversent ces voies en surface, alors n'attendez pas l'accident pour agir.

Par ailleurs, même si je comprends les difficultés techniques de l'aménagement de l'avenue Lavoisier, il est indispensable de repenser son aménagement, et, si comme je l'espère, le schéma de la semaine scolaire future sera avec le samedi travaillé, il faut s'attendre à un afflux d'automobiles également le samedi. Je ne suis pas un partisan farouche de l'automobile mais on va se retrouver dans quelques années avec des rues inaccessibles, je pense à la rue Lavoisier dont la réfection sera absolument nécessaire.

Enfin une dernière question : A quel sort destinez-vous les locaux actuels ? Ne serait-ce pas l'occasion de laisser ces locaux après réhabilitation bien sûr à des activités associatives sur un quartier populaire qui en a bien besoin ?

M. LE BOURHIS : Je vais commencer par répondre à la première question de Mme Charrier : pourquoi le déplacement de l'école à un autre endroit que celui où elle se trouve actuellement ? C'est vrai que ça répond à des souhaits de la population qui entoure l'école ; c'est un des souhaits d'une majorité des personnes fréquentant l'école que cette école soit délocalisée parce qu'elle est trop considérée comme une école de quartier, et en particulier comme l'école de la cité. Ensuite, elle n'a aucune visibilité pour les personnes qui passent dans ce quartier par la rue Guillebaud, les gens cherchent l'école Dunoyer de Segonzac. C'était quelque chose d'attendu que l'école Dunoyer de Segonzac ait une meilleure visibilité et soit dans un autre emplacement que celui où elle se trouve actuellement. C'était une demande forte qui a été prise en

compte.

J'en profite pour évoquer la remarque de M. Edouard : effectivement, ce qu'on a dans l'idée, c'est de repenser la carte scolaire au niveau des secteurs de Jules Ferry, Les Rabats, Paul Bert, où en particulier Paul Bert et Jules Ferry sont très chargés, avec des répercussions attendues également sur Ferdinand Buisson et Velpeau, d'où l'intérêt du changement d'emplacement.

En ce qui concerne la sécurisation des cheminements, vous avez raison d'insister sur cette question-là. C'est un vrai problème et c'est pour cela qu'il y a une étude concernant la réalisation d'une passerelle qui pourrait passer par-dessus les voies ferrées. Avec M. Martin, nous avons eu des échanges nourris au début de ce projet pour parler du problème du franchissement des voies par un certain nombre de collégiens ; il ne faudrait pas qu'il y ait une imitation par les plus grands de l'école élémentaire.

En ce qui concerne l'aménagement de la rue Lavoisier, c'est vrai qu'actuellement, dans sa dimension actuelle, la situation est plutôt insatisfaisante, mais en fin de réalisation, lorsque les écoles, le collège, le lycée, seront réalisés, il faudra prévoir un réaménagement non pas simplement sur l'emprise actuelle de la rue Lavoisier mais plus largement parce qu'il y a de la place pour des cheminements à la fois piétons, voitures et cyclistes, sur l'ensemble de l'emprise qui pourra être remodeler à la fin des travaux. On ne va pas faire des travaux en cours de réalisation alors que des camions passeront lourdement chargés et pourront contribuer à dégrader la chaussée. En plus, il faut savoir qu'au milieu de la rue Lavoisier actuelle, nous avons des câbles électriques qui assurent l'éclairage dans ce secteur et ça correspondrait à des travaux extrêmement importants que de les enlever, les déplacer, etc. Il faut prévoir un réaménagement en fin d'opération effectivement.

Ensuite vous évoquiez le problème de la situation en impasse de la rue Pierre-Gilles de Gennes. C'est plutôt un atout en faveur de la sécurité dans la mesure où nous n'aurons pas une autoroute urbaine avec une circulation importante de transit allant vers Fresnes ou, comme je l'avais entendu un moment, vers Wissous. C'est important que cette rue reste en impasse pour assurer la sécurité des gens qui fréquentent ce secteur.

Mme DEVEDJIAN : Je voudrais répondre à votre inquiétude sur l'acoustique : C'est l'une des cibles prioritaires dans le cahier des charges. Il y a tout un argumentaire à la page 156, vous regarderez dans le dossier, c'est une des cibles prioritaires.

M. EDOUARD : Il y a juste 3 lignes sur la voie ferrée !

Mme DEVEDJIAN : Non, plus : « L'attention des concepteurs est attirée sur l'importance que revêt le traitement acoustique des locaux. Les sources de bruit sont multiples... (lecture très rapide du passage)... Cette exigence sera intégrée aux différentes étapes du programme ... (lecture)... » et comme je l'ai signalé lors de la construction du collège Evariste Le Gallois qui est bien plus proche de la voie encore, on nous a dit que les riverains du collège n'entendaient rien.

M. EDOUARD : Il y a dans le dossier trois lignes qui disent : « Les nuisances sonores liées à la voie ferrée passant au-dessus de l'équipement devront également être prises en compte dans la conception...

Mais heureusement que Mme Devedjian parle de cet aspect du projet car c'est effectivement un sujet majeur.

Mme LE NEOUANNIC : J'ai trois questions, je souhaiterais que vous me répondiez, et non pas selon votre bon-vouloir comme vous le faites très souvent :

D'abord, je suis convaincue que l'on a besoin d'un équipement,

cela fait longtemps qu'on voit année après année la tension sur l'ensemble des groupes scolaires de la ville, je note à cette occasion que la fermeture de l'école maternelle Jean Zay n'a pas amélioré les choses quant à la capacité de pouvoir attirer de nouveaux Antoniens, il ne suffit pas de construire d'un côté et s'apercevoir après coup qu'on manque d'équipements.

Donc première question : on double en écoles maternelles, on passe de 6 à 10 en écoles primaires, est-ce qu'on estime ce volet adapté à la population qui est envisagée dans l'ensemble de vos programmes ? On sait qu'à Pasquier, c'est plein, Paul Bert je n'en parle même pas, etc...

Deuxième élément : vous avez parlé de la modification de la carte scolaire et vous avez listé Jules Ferry, les Rabats, Paul Bert. Dans la modification que vous envisagez, est-ce que les habitants du quartier, je pense à Lavoisier notamment, sont programmés pour aller sur le nouvel équipement ?

M. le Maire : Bien sûr, quand même !

Mme LE NEOUANNIC : Vous dites « bien sûr » mais je rappelle que sur les nouveaux logements de l'ancien US Métro, quand les gens vendent les logements, ils expliquent aux futurs habitants qu'ils iront à l'école Pasquier, c'est dans le produit de vente, alors que comme vous le savez et comme nous le savons, la carte scolaire les renvoie sur La Fontaine.

M. le Maire : Mais leurs voisins de la rue Paul Valéry le font depuis toujours.

Mme LE NEOUANNIC : Je parle de ceux qui vendent les projets immobiliers.

Je finis avec une troisième question : vous n'avez pas apparemment dans le cadre de cette opération exclu l'idée d'une passerelle, et je voudrais savoir, -par rapport à un autre dossier qui

renvoie à l'école Pasquier- pourquoi au moment où nous proposons l'établissement d'une passerelle vu la situation que vous aviez choisie avec la nouvelle école, pour permettre la traversée en toute sécurité des familles qui habitent de l'autre côté de la Nationale 20, vous aviez dit non ? Est-ce qu'il y a une question de visuel et d'esthétique qui ferait que d'un côté certains considèrent que ça choquerait le regard de mettre une passerelle alors que pour d'autres, comme c'est un équipement de gare qui coupe comme une nationale, on pourrait mettre une passerelle et qu'importe si ça dénature l'environnement ?

Pourquoi là vous envisagez une passerelle alors qu'à un moment, pour Pasquier, vous l'aviez refusée ?

M. le Maire : On ne peut pas comparer.

Mme LE NEOUANNIC : Vous avez refusé à Pasquier, pourquoi est-ce que vous acceptez là ? J'essaye de comprendre les éléments qui vous ont amenés à changer de point de vue.

M. LE BOURHIS : Par rapport à la fermeture de Jean Zay que vous évoquiez, nous arrivions, à l'époque, à une situation où l'on n'avait plus qu'une classe de maternelle ; on avait donc une population scolaire extrêmement réduite sur ce quartier. Ne voyez pas malice dans mon propos, mais c'est vrai que s'il y a davantage d'habitations et d'habitants sur le quartier Jean Zay prévus par des projets cohérents, il faudra sans doute envisager la création d'un équipement scolaire. Mais au moment où l'on en a parlé, ce n'était pas à l'ordre du jour.

En ce qui concerne votre regret de voir les promoteurs utiliser comme argument de vente à la Croix de Berny la proximité de l'école Pasquier, nous le regrettons aussi et on ne fait pas que le regretter, on a écrit au promoteur pour lui dire que ce n'était pas normal. Surtout que tout ceci devait être bien connu de lui dans la mesure où la carte scolaire n'a pas été modifiée et qu'elle montre bien que sur toute l'avenue

Raymond Aron, à partir de la Croix de Berny et sur toute la rue du Docteur Tenine, tout le secteur scolaire renvoyait sur l'école La Fontaine.

Et pour la passerelle, c'est un peu plus compliqué de faire arrêter un TGV qu'une voiture.

Mme LE NEOUANNIC : Je croyais qu'il n'y aurait plus de TGV !

M. LE BOURHIS : On a une complexité du terrain que Mme Charrier a décrite, qui montre bien qu'il faut étudier un projet permettant aux familles, notamment aux mères de jeunes enfants, de se déplacer plus facilement vers l'école. Ce n'est pas le cas sur le carrefour de la Croix de Berny, même s'il faut veiller à la sécurité et prévoir des aménagements.

Mme LE NEOUANNIC : Il faut payer, tout travail mérite salaire.

M. RUFAT : Sur l'emplacement, on comprend qu'il y ait une meilleure visibilité, en plus c'est à côté d'une école et d'un lycée, cela fait une sorte d'entité scolaire, mais le terrain de la future école n'appartient pas à la ville, c'est un terrain qui appartient au département, donc la ville va être obligée de l'acquérir, avez-vous déjà commencé une négociation ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : On vous a dit un chiffre ?

M. le Maire : Non, pas encore, on est en négociation.

M. DOVA : Je sais que l'heure avance mais il y a des choses qu'il ne faut pas laisser passer : d'abord, je voudrais dire à notre collègue qui parle de réhabilitation de l'ancienne école que le procédé même de construction en préfabriqué lourd par éléments ajustés tel un mauvais légo fait courir tellement le coût de réhabilitation qu'il vaut mieux démolir. C'est l'homme du bâtiment qui répond.

Maintenant, si je prends l'esprit de l'ancien secrétaire-adjoint de la FCPE sur l'école Dunoyer de Segonzac que je fus avec mon épouse, je

ne peux pas laisser passer ce que M. le Maire a dit au début, à savoir que c'était presque un ghetto, l'école Dunoyer de Segonzac. Non, je voudrais rappeler que c'était une école d'Antony où grâce aux enseignants et aux moniteurs sportifs, on a commencé à mettre en place, d'ailleurs on ne l'a pas mis en place, cela s'est fait tout seul, il y a eu une vie sociale qui s'est dégagée de l'école Dunoyer de Segonzac, et qui a donné à ce quartier, avec ensuite la construction de l'ensemble Guillebaud, un début d'âme et d'esprit humain.

Je crois que ce que l'on peut souhaiter à la nouvelle école, c'est qu'elle favorise autant les relations humaines, les enrichissements mutuels et les réussites scolaires, parce que si l'on regarde les statistiques, il n'y avait pas que des brêles à Dunoyer de Segonzac, il y avait même des gens qui ont fait de très beaux parcours universitaires. Moi-même en tant qu'ancien parent d'élève, et aussi modestement en tant que maire-adjoint du quartier et conseiller général, je suis très fier de ce qui s'est passé à Dunoyer de Segonzac pendant des années, je suis très fier d'avoir amené le Conseil général à participer à la réalisation, devant la dérobade de l'Etat concernant les écoles d'application, je parle du Conseil général des Hauts de Seine qui a relevé le défi, son président s'appelait Charles Pasqua et le Directeur général des services Michel Gaudin.

Quand on a connu cela, il ne s'agit pas de jouer les anciens combattants, mais il s'agit de remettre les pendules à l'heure, et je voudrais qu'on ait les mêmes préoccupations. Vous aurez la liaison d'un quartier de collectifs, de logements sociaux, avec du privé, et quand je vois la manière dont Antony Habitat gère cet ensemble, et comment nous l'avons rénové, c'est un bel ensemble locatif, et je me dis que la fusion avec le quartier de pavillons et d'immeubles privés de l'autre côté est un sacré challenge qu'il ne faudra pas louper.

En ce qui concerne les relations avec la SNCF, la même association de parents d'élèves à l'époque avait demandé à la SNCF de faire un gros effort pour la protection, mais en rigide, des cours de récréation de Dunoyer de Segonzac et de l'autre côté de la rue Lavoisier. Nous nous sommes à chaque fois, et même quand j'étais conseiller général, retrouvés face à des refus systématiques, à la limite d'ailleurs de la politesse, je suis désolé de le dire à Monsieur le Maire par rapport à ses anciennes fonctions, mais ce n'était vraiment pas brillant de la part de la SNCF !

Enfin, depuis longtemps, pour en avoir discuté avec eux, les responsables des services techniques de la ville d'Antony ont bien pris conscience des anomalies, des dangers comme l'a souligné M. Le Bourhis, sur la rue Lavoisier, sur son béton central, sur les câbles électriques, et c'est un peu les prendre pour des demeurés que de penser qu'ils n'ont pas déjà quelques propositions à nous faire.

Je crois que j'en ai terminé avec mes petits coups de griffe et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Maire : Il y a trois délibérations, nous allons passer au vote.

(Vote à main levée sur le programme : unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Concernant la **désignation du jury** pour le concours d'architecte et de maîtrise d'œuvre, il y a 5 membres titulaires et 5 suppléants. Pour la majorité, j'ai pour l'instant 4 candidats, je vais proposer une place à l'opposition, une place de titulaire et une place de suppléant.

M. RIVET : La titulaire sera Mme Charrier et M. Edouard sera suppléant.

M. le Maire : Donc j'ai parmi les titulaires : M. Le Bourhis, Mme Devedjian, Mme Battu, M. Fouquet et Mme Charrier.

Pour les suppléants : M. Nehmé, Mme Rolland, M. Ollivry, Mme Léon, et M. Edouard.

(Vote à main levée : Tous les candidats sont élus à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Il y a une troisième délibération qui est la **prime de 40 000 € à verser aux architectes** qui auront été sélectionnés par le jury et qui seront appelés à concourir.

(Vote à main levée : adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- 11 - Cession par la ville d'un pavillon cadastré BK 120 situé 37 rue de Lutèce à Antony.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 12 - Rectification des conditions d'acquisition par la ville d'une bande de terrain située 28 rue Auguste Mounié à Antony appartenant à Monsieur Guillaume Thoreau.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Sur le volume il faut pouvoir passer cette délibération c'est évident, mais vous avez le projet de créer une liaison entre la rue Mounié et le parc Bourdeau, est-ce que vous pouvez nous donner le détail du calendrier de ce projet ?

Mme DEVEDJIAN : Le propriétaire nous a informés que les travaux de désamiantage du bâtiment existant et du petit commerce situé

à l'arrière seraient effectués fin juillet, que la construction du bâtiment avant de nous recéder la bande de terrain sera faite rapidement, c'est une construction légère avec des fondations en poutres ossature bois.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 13 - Acquisition d'un bien vacant sans maître sis 15 rue du Clos de Massy et classement dans le domaine public communal.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DEVEDJIAN : On s'est aperçu qu'il n'y avait aucun acte disant que c'était une propriété communale ; donc on est obligés de réaliser cette vente, et pour la régulariser on fait une procédure de bien vacant sans maître dite rapide, possible du fait que la propriétaire est décédée depuis plus de 30 ans et qu'aucune succession n'a été ouverte devant notaire depuis. Cela passera en conseil municipal d'ici septembre, j'espère.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme LE NEOUANNIC : Septembre me semble juste comme délai !

Mme DEVEDJIAN : Le nouveau propriétaire avait déjà commencé les travaux.

- 14 - Transfert d'office dans le domaine public communal de l'allée Pierre Loti, de l'impasse des Saubergeaux, de la rue Paul Cézanne, du Chemin des Demoiselles Melson et de l'Allée Suzanne.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LE NEOUANNIC : Vous avez parlé du cas où un propriétaire serait contre, mais il peut y en avoir plusieurs ?

Mme DEVEDJIAN : Il faut qu'il y en ait au moins un pour que ce soit le préfet qui tranche.

(Vote à main levée : unanimité des présents et représentés.)

- 15 - Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec le SIPPAREC pour l'enfouissement du réseau propre à la ville d'Antony dans divers secteurs de la commune – programme 2013.

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions)

- 16 - Adoption d'une convention entre la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville d'Antony pour la maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'assainissement et de voirie de type « zone de rencontre » des rues de la vallée des Saubergeaux, des Tilleuls, des Glycines et de l'impasse des Sept Vertus, à Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Pourquoi une zone de rencontre à cet endroit, et quelle est la politique de la ville en termes de création de zone de rencontre ?

M. le Maire : D'abord ce n'est pas certain qu'il y aura une zone de rencontre, tout dépend du choix que feront les habitants ; on est en train de discuter avec eux, et comme on fixe un prix maximum et que le prix le

plus élevé pour les réseaux d'assainissement est celui des zones de rencontre, on a pris l'hypothèse d'une zone de rencontre mais le choix se fera avec les habitants.

La politique de la ville en termes de zone de rencontre est que bien sûr, ça ne peut pas se faire dans les rues à grande circulation ; par exemple impasse des 7 Vertus, rue des Tilleuls ou de la vallée des Saubergeaux, ce ne sont pas des rues destinées à être de grande circulation, de même que la rue des Glycines.

M. EDOUARD : Bien sûr nous sommes favorables à l'abaissement de la vitesse de circulation dans notre ville, et les zones de rencontre sont un des moyens, ce n'est pas le seul, pour y parvenir. Les difficultés techniques justifient cette coordination entre les deux parties qui ne sont pas, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, deux collectivités territoriales...

M. le Maire : Pas encore.

M. EDOUARD : Donc vous anticipez de temps en temps, et de temps en temps vous n'anticipez pas.

M. le Maire : On va rectifier.

M. EDOUARD : Il y a beaucoup de fautes de frappe ce soir dans les rapports !

Ce qui me semble dommage, cela nous a été dit en commission et vous venez de le rappeler à l'instant, c'est que ces zones de rencontre, vous prenez la décision de les créer uniquement sur demande des riverains. Vous êtes en situation exécutive, vous devriez avoir un projet, des propositions à faire, certes avec une concertation, on ne vous le reproche pas, des fois on vous reproche même de ne pas en faire assez, mais votre rôle est quand même d'avoir un projet dans ce domaine. En l'occurrence, ici, je pense qu'il faudrait envisager aussi la création de zones de rencontre dans les rues parallèles, on vient d'évoquer à la

délibération 14 la rue Paul Cézanne, l'allée Suzanne, ce sont des zones qui sont possiblement soumises à un risque d'accroissement de la circulation si ces zones passent en zone de rencontre.

M. le Maire : Nous proposons aux riverains, quand nous l'estimons possible, mais nous ne l'imposons pas. Ce sont eux qui décident. C'est l'objet de la concertation. Vous n'allez pas nous le reprocher !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 abstentions.)

- 17 - Marché de travaux d'entretien et de modernisation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et d'équipements annexes de la ville d'Antony pour les années 2014 à 2017 : validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et lancement de la procédure de consultation des entreprises.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Vous avez noté qu'il y a environ 10 000 réverbères d'éclairage public à Antony; 85 armoires électriques, et 55 armoires à feux rouges. Le marché d'entretien quadriennal arrive à son terme à la fin de l'année, il faut le renouveler.

(Vote à main levée : délibération par 42 voix pour et 3 abstentions)

- 18 - Marché de nettoyage et entretien des locaux des établissements de la ville d'Antony : validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et lancement de la procédure de consultation des entreprises.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Vous avez vu les conditions de nettoyage.

M. RIVET : Je suis désolé, je n'ai pas eu le temps de tout lire, est-ce qu'il y a des clauses sociales dans ce marché de nettoyage ?

M. le Maire : Non, pas de clauses sociales.

M. RIVET : Pourquoi ?

M. le Maire : Dans ces métiers du nettoyage, ce n'est pas la peine de mettre des clauses sociales, ce n'est pas la peine de le préciser.

M. RIVET : Il y a beaucoup d'emplois dans lesquels on peut faire des démarches sociales, ou bien créer des emplois d'avenir, peut-être qu'un jour on finira par en avoir. A la CAHB, il y a des clauses sociales, pourquoi vous n'en mettez jamais ?

M. le Maire : On n'en met pas dans ce type de contrat, parce que c'est inutile.

Mme BUZELIN : Sur les points pris en considération au niveau du choix des candidats, vous prenez le prix à 40%, et dans les autres critères comme les procédés de nettoyage pour l'hygiène, vous prenez 10% ; je voudrais savoir si vous introduisez des obligations d'avoir des produits d'hygiène et de nettoyage qui soient compatibles avec la santé des personnes qui travaillent.

M. le Maire : Ce ne sont que des produits bio.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 39 voix pour et 6 voix contre).

Mme BERGEROL : Je ne comprends pas bien concernant les deux groupes de l'opposition : vous ne voulez pas qu'on enfouisse les fils et qu'on refasse les trottoirs, vous ne voulez pas qu'on éclaire ou vous hésitez sur le fait qu'on éclaire, et vous ne voulez pas qu'on nettoie les rues, mais vous voulez qu'on vive dans une porcherie insalubre ?

M. RIVET : Bravo, vous avez tout compris Mme Bergerol !

M. le Maire : C'est pour ça que les villes de gauche sont sales en général.

M. RIVET : Je reprendrai exactement vos propos, ils sont vraiment remarquables !

- 19 - Adoption de l'avenant n° 3 au marché passé avec la société Trouvé Leclair – lot 2- Travaux de revêtement de sol concernant le marché à bons de commande pour les travaux de peinture intérieure, revêtement de sol et de façade : ravalement et isolation dans divers bâtiments de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 20 - Marché de travaux de restructuration de la cuisine centrale :

. Adoption de l'avenant n° 3 au lot 1 – installation de chantier-curage-gros-œuvre-maçonnerie-menuiseries intérieures, passé avec la société CIF Réhabilitation.

. Adoption de l'avenant n° 2 au lot 4 – Menuiseries métalliques et portes sectionnelles, passé avec la société Stores et Fermetures.

. Adoption de l'avenant n° 1 au lot 10 – plomberie – sanitaires, passé avec la société UTB.

. Adoption de l'avenant n° 2 au lot 11 – Electricité, passé avec la société SATELEC.

. Adoption de l'avenant n° 3 au lot 13 – Matériels spécifiques, passé avec la société Froid 77.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Une remarque que j'ai faite en commission : il y a une partie des avenants que l'on signe qui ont des chiffres assez aberrants, j'ai vu qu'on avait corrigé plein de délibérations, je pensais que l'on corrigerait celles-là.

M. LE BOURHIS : Les chiffres sont restés parce qu'il s'agit de l'augmentation par rapport au budget initial, mais pour plus de clarté on le mentionnera, « par rapport au montant du marché initial ». Par exemple à la 5^{ème} ligne du 3^{ème} paragraphe, nous avons 225 000 € HT et on est maintenant à 291 816,91 € HT. Le rapport donne bien une augmentation de 29,69%.

M. RUFAT : L'augmentation de 14 000 € HT correspond à quoi ?

M. LE BOURHIS : C'est l'augmentation par rapport au précédent avenant.

M. le Maire : Il faudrait se souvenir de ce que l'on a voté la dernière fois, on pourrait améliorer la lisibilité de ce rapport, je suis d'accord.

(Vote à main levée sur le lot n° 1 : unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée sur le lot n° 4 : unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée sur le lot n° 10 : unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée sur le lot n° 11 : unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée sur le lot n° 13 : unanimité des présents et représentés.)

- 21 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique avec le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF).

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 22 - Composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre.

(Rapporteur : M. Sénant)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Nous avons opté pour maintenir deux sièges à Wissous, donc on garde nos 18 sièges à Antony, et on ne change rien pour les autres non plus. Voilà ce qui est proposé par la CAHB et qui a été voté hier au conseil communautaire.

Mme BUZELIN : Comme toujours je regrette la sous-représentation de la minorité mais c'est la loi à l'heure actuelle ; c'est une mauvaise loi.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 23 - Avis du conseil municipal sur le transfert des zones d'activités de Wissous à la Communauté d'agglomération des Hauts-de- Bièvre : détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers.

(Rapporteur : M. Dova)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Ceci a été voté dans les mêmes termes hier par la CAHB.

- 24 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Une question sur les stagiaires : la rémunération est prévue uniquement pour les étudiants en Master 2 et plus, pour quelle raison ? Les étudiants en Licence Pro par exemple ne bénéficient pas d'une rémunération ?

Mme ZERAH : Il y a déjà eu une délibération votée en mars 2010 portant la rétribution des stagiaires étudiants de l'enseignement supérieur à 400 € bruts.

M. EDOUARD : Donc c'est une augmentation pour les autres ?

Mme ZERAH : Oui, pour les Masters 2 et plus.

M. le Maire : On monte le niveau.

Mme LE NEOUANNIC : Je voulais poser à peu près la même question, pour 800 € bruts, le net fait combien ?

M. le Maire : 630 € environ.

Mme LE NEOUANNIC : Il y a beaucoup de collectivités -et c'est la loi- qui mettent en place des rémunérations, le minimum légal est 400 € et quelque bruts, là on fait plus, ce qui est bien, même si ce n'est pas encore la panacée ; et même si l'on doit reconnaître aux collectivités territoriales de ne pas abuser des dispositifs de stages pour remplacer des vrais salariés. Quand on voit que 22% des salariés de la Société Générale sont dans des dispositifs de stages, on a de quoi s'inquiéter

réellement de leur avenir

Par contre, on souhaiterait avoir un tableau avec le nombre de jeunes, parce que autant le 800 bruts fait qu'ils se retrouvent vraiment dans une situation où l'on peut avoir un peu d'autonomie, autant pour ceux qui sont en dessous, qui font des stages de plus en plus obligatoires, donc sur des périodes hors temps scolaire, on se retrouve quand même dans des situations où ils renoncent à des emplois plus rémunérés ou un peu mieux rémunérés. Donc je voudrais savoir si vraiment ça casserait l'équilibre des finances de la ville de commencer pour chacun d'entre eux à au moins 500 € nets, ce qui n'est pas démentiel.

Mme ZERAH : Vous parlez de ceux qui y sont déjà ?

Mme LE NEOUANNIC : Oui, qu'on les remonte progressivement en salaire, car ce n'est pas beaucoup, 400 bruts. C'est le souhait que nous émettons.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 25 - Modification des taux d'avancement de grade et de classe du personnel pour les cadres d'emplois des rédacteurs et des infirmiers territoriaux.

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE NEOUANNIC : Je voudrais savoir pourquoi on a un tel décroché sur la filière sportive, pourquoi on débute à 15% ?

M. le Maire : On ne touche à rien.

Mme LE NEOUANNIC : Comme j'ai eu l'occasion d'avoir l'ensemble du tableau, je pose une question de base, il y a sans doute

une réponse légale.

Mme ZERAH : Pour la filière sportive, on est à 30 ou 50%.

M. le Maire : Les hors classe sont au-dessus. Les APS première classe sont à 50%.

Mme ZERAH : C'est pour créer une véritable pyramide et ne pas avoir que des chefs et pour pouvoir nommer des gens et les faire évoluer, on a 50, 30 et 15.

Mme LE NEOUANNIC : Pourquoi ce 15 ?

M. le Maire : Ce sont les rédacteurs principaux à Firmin Gémier, pour les autres c'était déjà voté avant, vous avez dû le voter d'ailleurs, on va chercher dans les archives.

Mme ZERAH : Et en plus, aujourd'hui c'est terminé.

M. Le Maire : Quand on aura les techniciens concernés, on leur posera la question et on vous répondra.

Mme BUZELIN : Pourquoi le taux de promotion maximum pour les infirmiers hors classe se limite-t-il à 10% alors que pour les médecins hors classe, c'est 30%. Pourquoi sur cette catégorie là vous limitez à 10% le taux de promotion ?

M. le Maire : Je pense qu'il faut poser vos questions par écrit, on vous répondra quand on aura les réponses.

Mme ZERAH : Pour la filière médicosociale, cela devient une création puisque les infirmières de classe supérieure ont la possibilité de rester dans le cadre B, c'est au choix, rester au cadre B ou passer au cadre A.

Mme BUZELIN : Une fois que les personnes accèdent au cadre A, pourquoi leur promotion est-elle limitée ensuite à 10% ?

M. le Maire : On vous répondra, posez les questions précisément, vous aurez des réponses précises. Là, à 23h07, je n'ai pas la présence d'esprit pour vous répondre.

M. RUFAT : La proposition est de faire comme à la CAHB pour les dossiers de personnels, ils sont vus en même temps que la commission des finances, ce qui permet de poser toutes les questions et éviter éventuellement de les reposer en séance plénière. C'est mieux de faire comme ça. C'est assez technique et parfois difficile à comprendre.

M. le Maire : Oui, on pourrait le faire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 26 - Adoption de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Antraide, 1 place Auguste Mounié à Antony pour la mise à disposition temporaire de personnel au profit de la ville.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 27 - Adoption d'une convention à passer avec le GRETA 92 sud pour l'organisation de cours du soir destinés aux adultes.

(Rapporteur : Mme Battu)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Il y a deux éléments dans cette délibération : d'abord il y a des évolutions dans les langues qui sont assez surprenantes parfois : qu'il y ait une proposition d'allemand, pourquoi pas, cela avait été abandonné, le chinois aussi c'est très bien, mais la disparition de l'espagnol me laisse perplexe, je ne suis pas sûr que ce soit le reflet d'une demande qui serait tarie, cela ferait peut-être plutôt suite à une insatisfaction des auditeurs ; peut-être que la ville peut intervenir sur ce fait là. C'est assez particulier comme disparition.

Deuxièmement, sur les tarifs, c'est quand même la ville qui est maître de ses tarifs puisqu'on paye le complément au GRETA, donc notre souhait serait de voir appliquer le taux d'effort à ces tarifs, comme cela a pu être fait dans d'autres domaines ; il y a le quotient familial, mais on pourrait le remplacer par le taux d'effort comme on l'a fait dans d'autres activités.

M. LE BOURHIS : En ce qui concerne la nouvelle répartition des langues : en particulier on relance l'allemand avec une incitation forte auprès du GRETA, pour que l'information soit donnée uniquement par eux-mêmes. En effet, c'est le GRETA qui donne l'information et non la Ville. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, c'est un seul numéro de téléphone qui sera mis sur les papiers d'information concernant l'enseignement des langues. Ce sera peut-être plus clair qu'auparavant. Nous avons aussi demandé que l'accueil téléphonique ne fasse pas état d'un nombre réduit d'auditeurs inscrits, ce qui peut décourager les autres candidats potentiels.

En ce qui concerne le chinois, c'est une demande qui existe depuis 2 ou 3 ans. Pour l'espagnol, vous avez tout à fait raison, il s'agit en l'espèce d'une désaffectation des cours qui va de pair avec une insatisfaction des auditeurs, et le GRETA préfère geler l'enseignement de l'espagnol pendant une année au moins. Mais c'est une langue que la ville souhaiterait vraiment pouvoir proposer dans de bonnes conditions dès l'année prochaine.

M. RIVET : Première question : cette délibération qui nous revient chaque année appelle toujours les mêmes questions ; il n'y a pas de tarifs particuliers pour les demandeurs d'emploi.

Deuxièmement, pourquoi il n'y a pas de cours d'alphabétisation ? Pour apprendre le français non pas comme langue étrangère mais pour les personnes qui n'ont pas eu la chance d'avoir un parcours scolaire

dans leur pays d'origine, c'est un besoin très fort dans la ville d'avoir des cours d'alphabétisation en nombre plus important qu'aujourd'hui, même s'il y a quelques associations qui en font. Le GRETA, si on lui demandait, pourrait dispenser ces cours là, encore faut-il que pour les demandeurs d'emploi, il y ait des tarifs adaptés.

M. LE BOURHIS : Vous aviez posé la question l'année dernière et je me souviens des réponses qui avaient été apportées par Mme Devedjian ; il y a d'autres offres que celles du GRETA sur la Ville. Ce point a aussi été évoqué avec le GRETA, mais le GRETA ne s'oriente pas vers ce service là.

A l'appui de cette affirmation, je peux vous dire que ça ne correspond pas au public qui va au GRETA.

Pour information, voici la répartition des auditeurs en fonction des tarifs : le plus faible est à 73 €, nous avons 12% des auditeurs qui suit les cours. Pour le deuxième tarif à 115 €, c'est 11% ; le troisième à 160 €, c'est 13% ; quant au tarif le plus élevé, ce sont 62% des auditeurs qui fréquentent les cours.

En ce qui concerne le français langue étrangère, si on pouvait avoir un peu plus de monde, ce serait très bien, et en particulier dans les quotients les plus bas ; dans les quotients les plus bas, on a eu l'année dernière deux personnes en premier niveau et on en a eu 2 sur le niveau 2 ; sur le tarif le plus élevé on a 3 personnes en 1er niveau et 16 personnes sur le niveau 2.

M. RIVET : Je me suis sans doute mal fait comprendre, je ne parle pas de français langue étrangère, je parle d'alphabétisation ; sur les 4 associations qui font ce travail sur la ville d'Antony, 3 le font l'après-midi, or les cours du GRETA c'est le soir, quand vous êtes demandeur d'emploi et que vous avez en plus des difficultés avec le français parce que ce n'est pas votre langue originelle, et parce que vous n'avez pas eu

la chance dans votre pays d'origine de faire des études, vous avez besoin d'apprendre le français, ne serait-ce que pour regarder les panneaux. Et quand dans la journée, vous ne travaillez pas et que vous cherchez du travail, vous n'êtes disponible que le soir.

Donc je répète mes deux propositions : premièrement qu'il y ait un tarif particulier pour les demandeurs d'emploi ; et deuxièmement, qu'on demande au GRETA au moins une année de faire des cours d'alphabétisation le soir.

M. le Maire : Je n'ai pas de réponse à vous apporter ce soir mais j'ai bien compris.

M. RIVET : M. Le Bourhis n'a pas répondu à ce que j'ai demandé.

M. LE BOURHIS : J'ai dit que ça ne correspondait pas au public du GRETA et que ça n'était pas l'orientation du GRETA ; j'ai demandé au GRETA s'il était possible de faire des cours d'alphabétisation et ce n'est pas ce qu'ils peuvent proposer.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 abstentions.)

- 28 - Adoption d'une convention à passer avec l'université de Cergy-Pontoise pour le versement partiel à la ville d'une indemnité pour défaut d'entretien du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : Si j'ai bien compris, la ville demande à l'Etat, via l'université de Cergy-Pontoise, de lui reverser 397 000 € pour défaut d'entretien d'un groupe scolaire ; elle s'appuie sur les conclusions d'un bureau d'études qui a révélé « une carence manifeste et continue » dans l'entretien du groupe scolaire ; on souhaiterait avoir communication dudit rapport.

Le groupe scolaire était géré par un IUFM, aussi je vous trouve particulièrement cynique de demander 397 000 € à l'Etat alors que la suppression de l'IUFM de Pajeaud vous a permis d'acquérir en mars 2011 des équipements de plus de 32 000 mètres carrés moyennant un peu plus de 8 M€ et de réaliser par la suite une plus-value de près de 15 M€

Aussi la reconstruction était largement financée par la plus-value que vous avez réalisée sur le dos de l'IUFM.

M. LE BOURHIS : Il y a eu un diagnostic fait par VERITAS qui a abouti à 397 000 €

M. le Maire : Non, beaucoup plus.

M. LE BOURHIS : Oui, effectivement au départ c'était 1,8 M€, et après différentes négociations il a été dit qu'on pouvait répartir cette somme entre l'université, le conseil général et la ville. La somme revenant à la charge de l'université étant de 397 000 €

Je pense qu'il faut quand même avoir une gestion des dossiers les uns après les autres et ne pas tout mélanger.

M. le Maire : Mme Buzelin, vous avez sur ce sujet un point de vue assez affectif, mais la logique est que celui qui gère mal nos écoles pendant 20 ans, -je ne parle pas de l'IUFM, je parle de l'école Dunoyer de Segonzac, nous paye une indemnité. Mais cela n'a rien à voir avec nos relations avec le conseil général.

Mme BUZELIN : Mais il n'y a pas que de l'affect dans ce que je dis !

M. le Maire : On voit que ce dossier vous prend tellement aux tripes que vous faites un peu de mauvais esprit.

M. RIVET : Quelle est la logique d'acheter à 1 M€ et de revendre à 15 M€ ?

M. le Maire : Ce n'est pas le sujet ; là, l'école a été tellement

maltraitée que –et d'ailleurs nous pensons à la reconstruire- cela mérite une indemnité non pas de la part de l'Etat ni du conseil général mais de la part de l'université qui gère l'IUFM, et qui elle-même n'a pas à se plaindre de son sort ; pour l'IUFM elle a bénéficié d'équipements de haut niveau du Conseil général.

Mme LE NEOUANNIC : On va quand même revenir à la base : l'Université de Cergy-Pontoise va en fait « récupérer » des fonds qui appartenaient à l'Etat. A chaque fois qu'il y a un nouveau gouvernement, on trouve toujours de bonnes « poires » pour récupérer des compétences qui appartiennent à l'Etat ! L'université, à la demande de la ville et du conseil général, choisit, dans le cadre d'une opération de suppression d'IUFM et de réattribution des équipements, de libérer l'IUFM rénové entièrement pour ne laisser que 200 ou 250 enseignants en formation sur l'autre IUFM nouveau qui, lui, n'est pas du tout rénové ni aux normes etc.. ; et tout cela se fait par négociations. Alors quand ça vous arrange, globalement la ville, comme l'a dit Magali Buzelin, fait une opération à 15 M€, et on trouve ça normal, mais moi, je serais l'université de Cergy-Pontoise, je me retournerais contre l'Etat.

Là, vous ne vous portez pas contre l'Etat, vous êtes en train de dépouiller l'université, -certes Mme Péresse était déjà passée par là et il ne reste pas grand-chose à sauver, je m'arrête là, sinon je vais me fâcher avec mes collègues de gauche- et vous réclamez un plan, pour le conseil général on ne sait pas combien, et surtout vous annoncez que « la convention a pour objet de définir les modalités de versement de la contribution à la réalisation des travaux de rénovation de l'école Dunoyer de Segonzac » or on ne la rénove pas.

Mme DEVEDJIAN : Vous avez vu l'état dans lequel elle est ?

Mme LE NEOUANNIC : Oui, à chaque fois qu'il y a des réfections partielles, parce que certains ne respectent pas la loi, je visite l'école, et

je salue M. Dova, je fais le tour de tous les équipements publics. Si c'est l'Etat qui est en cause, je trouve assez inacceptable que la ville ne se retourne pas contre l'Etat et qu'elle se retourne contre l'Université.

M. le Maire : Mais c'est le Recteur qui a dit que c'est à l'Université de payer.

Mme LE NEOUANNIC : Oui, c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre !

Ensuite, sur l'ensemble de la ville, oui, il y a un défaut de la part de l'Etat, personne ne le conteste ici, il n'y a pas ceux pour qui l'école a été bien entretenue et les autres, mais comme sur l'opération globale de la ville, on a récupéré un terrain à 8 M€ et comme la ville a fait une plus-value largement au dessus des 397 000 €, on trouve assez indécent d'avoir démoli et détruit un équipement en bon état, rénové et efficace. Je l'ai visité moi-même. Vous, vous l'avez visité, Monsieur le Maire ?

L'ancien IUFM qui a été démoli et vandalisé pendant des mois, je l'ai visité plusieurs fois, il était en parfait état, et jusqu'à preuve du contraire ma parole vaut plus que la vôtre en la matière.

M. DOVA : Je ne résiste pas à l'envie de réagir, pas par méchanceté, mais quand on égrène ses souvenirs, il faut remonter jusqu'au bout : quand d'une manière arbitraire, l'Etat, avec l'accord des chefs d'universités, a retiré aux écoles d'application, école normale comme on disait à l'époque, le bénéfice du soutien et de l'entretien des conseils généraux, nous, nous étions dans les Hauts de Seine sur le point de déclencher une opération de réhabilitation lourde, notamment des terrasses, des croisées, certaines fondations, et des cours de récréation. Ensuite, pendant des années et en tant que membre du conseil d'école j'en ai été le témoin, les chefs d'établissement, les maires adjoints responsables, le maire de la ville, ont réclamé à l'Etat de faire le minimum de travaux pour éviter d'arriver en classe de cours avec un

parapluie au dessus de la tête, et éviter de mettre des faux escaliers en bois pour que les enseignants et les enfants ne se cassent pas les jambes, etc. On n'avait même plus de réponse écrite ces dernières années, c'était le no man's land total !

Alors on a quand même de bonnes raisons d'avoir des dents acérées, et je vous rappelle que pendant des années, c'est la bonne ville d'Antony qui a « casqué », peut-être pas aussi généreusement qu'elle aurait voulu le faire, mais l'addition était un peu lourde. Alors il faut inclure cela dans vos souvenirs de jeunesse, et vous verrez que ça fait un panorama qui justifie totalement la demande d'indemnisation que l'on fait à l'Université de Cergy-Pontoise.

M. LE BOURHIS : Juste une petite précision : c'est vrai que les 200 000 € versés à la ville ont fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise qui en a débattu et l'a adopté, premièrement.

Deuxièmement, on parlait de 397 000 €. Il faut savoir qu'actuellement on est à peu près à 450 000 € de travaux faits par la Ville à Dunoyer de Segonzac pour l'étanchéité de la toiture, ce qui permet de faire utilement des réfections à l'intérieur du bâtiment, peintures, etc... On a refait également les deux cours, celle de l'école maternelle en entier et celle de l'école élémentaire sur la moitié : des travaux de peinture sont régulièrement faits dans cette école. On en est à 450 000 €.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)

- 29 - Attribution de subventions aux associations sportives Antoniennes – Additif.

(Rapporteur M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : On peut souligner la demande du karaté supplémentaire pour faire une activité nouvelle, avec une équipe qui est sur place au Noyer Doré, et en plus avec une équipe féminine, c'est très bien et nous appuyons cette demande.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 30 - Fixation du montant des Bourses de l'Aventure et de la création pour l'année 2013 (1^{er} jury)

(Rapporteur : M. Adda-Halimi)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 31 - Adoption du règlement du dispositif « Cap sur le Monde » et fixation du montant des bourses attribuées par le 1^{er} jury.

(Rapporteur : M. Adda-Halimi)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE NEOUANNIC : Je suis ce dossier au CCAS depuis un bon moment. J'avais déjà fait remarquer au CCAS que ce dispositif ne respectait pas la loi, je m'explique : le CCAS a des obligations et ne peut pas accorder des aides en dehors d'un cadre légal ; et la première obligation, c'est le fait d'être domicilié sur la ville ; deuxièmement, cela doit être des aides à caractère social, un critère social s'impose de fait dans l'attribution des aides. Or, jusqu'à présent, ce dispositif, d'abord on avait du mal à imaginer où il était décidé et par qui puisqu'une majorité d'élus de la ville déterminait l'allocation, alors que les fonds étaient alloués par le CCAS, ou même par une minorité d'élus, ce qui était déjà surprenant, mais en plus on s'est aperçu qu'on n'a toujours pas obtenu

l'ensemble des dossiers qui avaient permis d'attribuer les aides sur l'année 2011, notamment pour un certain nombre de personnes qui avaient bénéficié de ces aides avec des parents dont les revenus étaient supérieurs à 80 000€ par an, ce qui fait quand même 6700 € par mois, ou un peu moins, mais c'est déjà une bonne somme.

Donc, déjà on était dans l'à peu près sur ces trois éléments. Premièrement : qui attribue ? Deuxièmement, pas de règlement ; et troisièmement, une attribution qui est faite hors critère social financée par un dispositif qui oblige normalement des critères sociaux : ça fait quand même beaucoup ! Donc, d'une certaine façon, ma demande était la suivante : je considérais que ces financements devaient revenir à la ville, et non pas au CCAS, j'ai été entendue et je vous en remercie.

Il se trouve cependant que dans le règlement qui est proposé, évidemment on a droit à beaucoup de documents et de règlements modifiés ce soir, il faut suivre, à l'article 1 nous avons la composition des membres de la commission d'attribution ; cela n'existait pas dans la version précédente, mais comme la délibération en même temps propose d'adopter les dossiers déjà validés par une commission, j'ai un peu de mal à me dire qu'on peut en même temps mettre en place une commission avec des représentants et dans le même temps attribuer déjà ces aides décidées par une commission dont on n'avait pas la composition puisqu'elle n'existait pas légalement. En effet, le règlement n'était pas voté. Cela fait beaucoup de difficultés par rapport à ce dispositif.

Ensuite il y a quelques autres éléments que je vais dire : à l'article 3, on parle des étudiants dont le domicile –domicile de « secours » compris- est sur la commune d'Antony ; c'est déjà une amélioration puisque avant, c'était de fait. Par ailleurs cet étudiant doit faire partie d'une famille dont le revenu est inférieur à 50 000 € par an ; je rappelle

que dans notre pays, le revenu moyen est de 35 000 €; or, comme dans le reste du dispositif vous maintenez la présence du CCAS au moins sur deux articles, dans les obligations de l'article 7, j'ai un peu de mal à comprendre le critère social à 50 000 € par an comme étant le seul élément.

Donc ce que je demande à cette heure, c'est que l'on puisse réellement travailler en commission. Ne me reprochez pas de ne pas y avoir été la dernière fois, c'était à la même heure que le CCAS, je n'ai pas la qualité de pouvoir venir à la fois à une commission et au CCAS en même temps, mais pour le coup ce règlement n'est ni fait ni à faire, et l'attribution de la première partie de la délibération est elle aussi ni faite ni à faire, car on ne sait pas dans quelles conditions ont été définies et jugées ces aides.

Avant-dernier élément : à l'article 7, « le candidat s'engage à participer à un entretien de motivation obligatoire avec un représentant du service Jeunesse et du CCAS » ; la motivation obligatoire auprès du CCAS, j'ai du mal à comprendre dans quel cadre on peut l'exiger. Et puis c'est une présélection, et une présélection, cela relève de la ville, c'est auprès de la commission qui décide s'il manque des éléments et qui renvoie les dossiers, c'est un peu le même travail que l'on fait et qui est nécessaire par exemple en commission des sports avant d'attribuer les subventions.

Enfin, « le bénéficiaire de l'aide s'engage à faire mention du soutien de la ville d'Antony dans toutes communications concernant son projet », on peut comprendre qu'il y ait des remerciements à la ville, mais dans « toutes communications », je ne suis pas sûre qu'à l'université, dans le cadre scolaire, il aille auprès de son enseignant faire de la communication lorsqu'il ira rendre un compte rendu de stage ; quand on parle d'obligation, je trouve que c'est surprenant.

Enfin dernier point : sur l'ensemble de cette délibération, vous proposez à l'article 1 de définir les membres qui sont M. le Maire, M. le Président, M. le conseiller municipal délégué à la jeunesse, quatre membres du conseil municipal désignés par M. le Maire, deux membres du conseil des Jeunes Citoyens, cela fait 6 élus, et si je prends ma règle de la proportionnelle j'imagine qu'on va avoir une désignation avec au moins un représentant de l'opposition ?

M. le Maire : C'est moi qui désigne, on verra.

Mme LE NEOUANNIC : J'ai fait cette observation au CCAS, dans ce genre de dispositif, je ne vois pas en quoi vous avez intérêt à exclure de fait toujours l'opposition par rapport à l'ensemble de la politique sur les choix de jury, etc..., surtout qu'il est très utile de les connaître.

Donc je propose qu'on retire cette délibération qui est attaquable à cette étape, il faut qu'on travaille dessus, qu'on s'entende sur le fait que sur 6 membres du conseil municipal, il en faudrait un de l'opposition, ce qui n'est pas débordant et n'empêchera pas de traiter les dossiers, mais ça permettra de repartir d'un bon pied sur un dispositif qui mériterait d'être soutenu.

M. le Maire : En quoi est-il attaquable ?

Mme LE NEOUANNIC : Vous attribuez des subventions sans avoir préalablement défini les membres de la commission qui attribue, et vous définissez dans la même délibération l'attribution d'une subvention et le règlement qui va avec, avec la composition d'un jury dont on n'a aucune connaissance. Et dernier élément, s'il y avait communication de l'article 1, il devrait y avoir une autre délibération à côté de celle-ci qui constitue les membres de cette commission.

Il y a 3 points qui créent les conditions pour reporter, légalement vous ne respectez pas les règles habituelles. On met en place un dispositif, un jury, que l'on soit ou non représenté, on a une demande, et

après, vous accordez les subventions ; c'est comme ça que ça doit se faire.

M. le Maire : Non, c'est le conseil municipal qui attribue les subventions.

Mme LE NEOUANNIC : Non, la délibération dit dans la première partie –alors que ce n'est pas dans le rapport effectivement-, à l'article 1, la délibération dit qu'on adopte le règlement du dispositif ; et à l'article 2 qu'on attribue les participations à des personnes qui ont bénéficié d'un examen de dossier, mais ça n'a pas pu légalement être le cas puisqu'on définit le règlement ce soir. C'est juste le bon sens.

M. le Maire : Je vous propose d'attaquer cette délibération mais je la maintiens pour les jeunes qui vont partir en stage, ils doivent pouvoir être aidés et je ne vois pas comment vous pouvez nous empêcher de les aider.

Mme BUZELIN : Je voulais intervenir parce que je partage complètement ce que dit Mme Le Néouannic ; lors du CCAS, avant ça s'appelait « coup de pouce à la mobilité internationale », et maintenant ça s'appelle « Cap sur le monde », pourquoi pas, à l'époque au CCAS on s'était interrogé sur la pertinence de passer ce type d'aide à travers le CCAS et il y avait une limitation avec un plafond de l'aide ; là, je n'en vois plus. Donc cela signifie que selon les projets des étudiants il y aura éventuellement des aides plus importantes que 1000 € ?

Deuxièmement, vous faisiez preuve d'un grand cynisme sur la précédente délibération, vous parliez d'exigence de critère social en retenant comme revenu 60 000 € par an, et là je me dis qu'on est très loin de la réalité économique ; en 2009, sur Antony, le revenu moyen était de 36 000 €, le revenu médian était de 28 700 €, 60 000 € c'est beaucoup plus, la collectivité va aider des parents qui ont des revenus pouvant aller jusqu'à 60 000 €. Quelque part ça me choque, les collectivités locales

doivent avoir un regard particulier au bénéfice des personnes qui sont en difficultés financières ; un couple qui gagne 50 000 € ou 60 000 €, j'estime qu'il n'a pas besoin d'être aidé. Il faut faire des choix. Vous avez retiré le mot « social », et heureusement, parce que là on avait l'impression d'être sur une autre planète, vous n'avez aucune notion des réalités économiques !

Ne faites pas n'importe quoi, et surtout ne faites pas plaisir forcément aux copains !

M. COLIN : La délibération dont nous discutons va porter sur un montant de 3200 €, je tiens quand même à le rappeler. Le CCAS avait examiné cela et avait considéré que ça relevait du service Jeunesse, nous sommes tout à fait prêts à améliorer mais l'esprit est d'aider des jeunes qui ont des projets tout simplement. Là il y a un montant de 60 000 €, mais pour une famille de 4 ou 5 enfants, on peut imaginer qu'elle a besoin d'être aidée. On est dans une logique de confiance vis-à-vis de ces jeunes qui sont motivés, c'est pour cela que je voterai sans difficulté cette délibération.

Mme BERGEROL : Moi aussi, je suis tout à fait d'accord pour que ce dispositif revienne à la ville, mais en ce qui concerne les jeunes, l'esprit de cette aide était de les aider à l'autonomie ; un jeune à un moment donné, il faut arrêter de penser qu'il a toujours papa et maman derrière, quand il a 18 ans, et jusqu'à 25 ou 26 ans, on considère qu'il peut travailler aussi par ailleurs, c'est l'autonomie du jeune que l'on recherche..

M. ADDA-HALIMI : Je considère, Mme Le Néouannic, que M. le Maire vous a répondu, mais je suis à votre disposition, si vous le souhaitez, pour en discuter. Je comprends bien entendu que vous n'avez pas pu être à la commission Jeunesse, vous n'en êtes pas membre d'ailleurs, c'est M. Meunier dont vous semblez proche idéologiquement

qui en est membre et il ne s'était pas excusé de son absence, vous auriez pu le savoir. On peut se demander où est la politesse, vous qui faites souvent des rappels à l'ordre à la politesse, moi aussi j'en fais.

Maintenant je vais répondre à Mme Buzelin : il y a quelque chose qui me gêne profondément dans votre analyse, c'est que vous faites une généralité. Depuis le début de cette séance, sur le point dont on a débattu tout à l'heure, vous avez fait aussi des généralités. Nous, nous cherchons à avoir de l'appréciation, et aussi de la souplesse dans ce dispositif ; vous dites par principe qu'une famille qui gagne 60 000 € n'a besoin de rien et qu'il ne faut pas l'aider, mais je vais vous citer un exemple : on se rode sur ce dispositif, on essaye de travailler et on ne prétend pas qu'on a raison, la preuve, c'est qu'on revient à une hypothèse que vous aviez soulevée au sein du CCAS : un jeune étudiant faisant partie d'une famille de 5 enfants, les revenus de la famille étaient de 51 000 €, avec un prêt immobilier à 12 000 €, la famille ne pouvait aider que très peu pour envoyer le jeune à l'étranger. On est donc là à plus de 50 000 € de revenus, on est un peu en-dessous des 60 000 €, il peut y avoir un besoin, et notre idée en effet est que les jeunes puissent avoir une autonomie, tout notre projet éducatif de l'année est que les jeunes puissent tendre vers l'autonomie. On peut peut-être se retrouver là-dessus, que les jeunes tendent vers l'autonomie et qu'on essaye d'éviter que les gens souscrivent des prêts à des établissements bancaires sur 20 ans, on essaye de les aider parce que les parents ne peuvent pas toujours être caution, cela peut être difficile pour des parents, et là encore vous faites une généralité, le plafond est de 60 000 € mais ça ne veut pas dire qu'on va aider toutes les familles Antoniennes qui sont en dessous de 60 000 €. Tel que vous défendez la chose, c'est un peu cela. On a une divergence d'appréciation là-dessus.

Mme Le Néouannic disait qu'une famille qui a plus de 80 000 €

est une famille aisée, mais il y a des cas particuliers, il n'y a jamais de cas similaires, et quand vous avez des familles qui gagnent plus de 80 000 € mais dont l'enfant ne parle plus à ses parents ou n'est plus en contact, s'il a la correction de fournir le revenu fiscal et la feuille d'imposition, on ne va pas le pénaliser alors qu'il a plein de difficultés derrière ; c'est un dispositif social.

Mme Buzelin dit que c'est du cynisme, quand on ne vous écoute pas, on est cyniques, mais là on vous écoute, on a tenu compte des travaux de la commission et c'est pour ça qu'on a modifié, on a tenu compte de ce que vous avez dit. Alors quand on ne vous écoute pas, on est cyniques, et quand on vous écoute, j'espère qu'au moins vous direz qu'on est constructifs.

M. le Maire : Nous votons.

Mme LE NEOUANNIC : J'ai été mise personnellement en cause, je souhaite répondre.

Mme BUZELIN : Ce n'est pas avec cette aide que vous allez permettre à un jeune d'être autonome !

Deuxièmement, il suffit de rappeler la notion de quotient puisque vous parlez des familles nombreuses, vous n'avez qu'à rentrer le quotient dans les critères et dans ce cas là le tarif sera différent selon le nombre d'enfants.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 contre)

Mme LE NEOUANNIC : Vous créez des situations insupportables dans ce conseil, on ne peut pas se comprendre ! J'ai posé des questions et je n'ai eu qu'une seule réponse globale.

M. le Maire : Mais on en a parlé pendant une demi-heure ! On avance et on a compris que vous ne prenez pas part au vote.

Mme LE NEOUANNIC : Je veux intervenir là-dessus rapidement :

je vous ai dit que j'étais capable de résister très longtemps. Au cours du CCAS, il a été dit que vous hésitez entre deux dispositifs, ou bien c'est un dispositif social ou bien c'est un dispositif universel, et vous vous retrouvez dans une situation avec un dispositif bancal. N'ayez pas peur de l'opposition, on est capables aussi de porter de bonnes propositions.

M. RUFAT : Je terminerai en disant que l'opposition pourrait assister à ce jury comme l'a proposé Mme Le Néouannic.

- 32 - Adoption du nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

(Rapporteur : Mme Bergerol)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Sur les crèches il y a deux éléments : d'abord sur la première modification concernant les documents, on s'est exprimés en commission, cela devient assez clair, il y a une certaine souplesse dans l'application des règles qui nous a semblé juste.

Sur les autres points il reste des éléments à voir, comme la fermeture de tous les établissements en août , on a compris la logique gestionnaire en termes de personnel qui pouvait présider à cette décision, il reste néanmoins qu'il y a des familles qui avaient besoin de cette garde au mois d'août, pas nombreuses, néanmoins cette demande existait, elles ne vont pas se retrouver dans la rue car elles vont trouver une autre solution mais cela va être plus onéreux pour elles que la crèche, donc je reprendrai une proposition qui a été faite ici plusieurs fois : si la fermeture du mois d'août est votée et que certaines familles se retrouvent dans une situation d'un surcoût pour leur enfant dans cette période, ce serait bien que la ville prenne en charge ce surcoût.

Deuxièmement, la première rédaction qui avait été proposée n'était pas claire, nous l'avions dit, j'ai encore du mal à comprendre la

nouvelle rédaction, d'autant que page 24, dans le règlement il est marqué » : « de toute façon la rupture de contrat pourra être prononcée après mise en demeure... », et on parle d'une absence de plus de 5 jours signalée, cette ligne-là est maintenue tel quel page 24, il me semble que ce n'était pas très clair en commission et ça ne l'est pas plus ce soir.

Mme BERGEROL : Sur la fermeture des trois semaines au mois d'août, votre proposition d'indemniser, je vous dis tout de suite non ; ce règlement va s'appliquer non pas pour le mois d'août qui arrive, ce règlement aura été signé par les familles au mois de septembre et s'appliquera toute l'année 2014, ils auront donc quasiment un an pour s'organiser, pour demander à leur employeur des congés au mois d'août ou s'organiser avec leur famille ou autre.

Sur le dernier point, je n'ai pas trop compris votre question ; je suis d'accord avec vous, ce n'est pas simple à comprendre mais les 5 jours, cela veut dire une absence d'une semaine.

M. RUFAT : Mais vous mettez le préavis à partir de quel moment ? Est-ce tout de suite ou le mois d'après, enfin comment cela s'applique ? Si la personne est absente du 22 au 27, immédiatement dès le 1^{er} du mois suivant elle est virée ?

Mme BERGEROL : Non, on n'est pas comme ça ; un règlement est forcément un peu sec, mais on demande des nouvelles, on s'enquiert de la santé de l'enfant, ou s'il y a des problèmes dans la famille, et s'il y a des problèmes, avec ce règlement, on se donne la possibilité de réattribuer la place et de faire payer le préavis de deux mois, mais cela n'arrive pas souvent, on vous demandera votre avis le cas échéant si ça arrive.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions).

- 33 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre du Pôle Solidarités pour l'année 2014.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 34 - Adoption de deux conventions à passer avec l'Etat pour le versement de subventions dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Cela s'applique à Descartes et à Théodore Monod ?

M. MARTIN : Oui, c'est étendu à Monod.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 35 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'installation à la médiathèque Anne Fontaine d'un système d'identification et de protection antivols des documents et d'automates de prêts.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Est-ce qu'on est allé voir dans d'autres médiathèques comment ça fonctionne, et si ça fonctionne bien, s'il n'y a pas de difficultés ?

Ensuite vous avez fait allusion au fait que le personnel est aujourd'hui occupé à 100% par la tâche de retour des livres et de départ

des livres, et qu'il pourra mieux se concentrer sur autre chose, donc ça ne va pas se traduire par des personnels en moins mais ils feront un travail plus valorisant et plus adapté pour les gens qui viendront, c'est en tout cas ce que j'ai compris, pouvez-vous le confirmer ? Pourquoi on ne le fait pas sur Rimbaud ?

Mme ROLLAND : Sur Arthur Rimbaud ils sont déjà équipés, ils ont déjà un automate de prêt ; donc tous les documents sont déjà équipés de cette puce RFID. Sur les médiathèques, il y a eu une étude de faite avec ce mode de fonctionnement qui donne satisfaction. Quant à dire qu'actuellement les bibliothécaires s'occupent à 100% de leur temps au prêt et au retour des livres, non, loin de là. Mais ils auront plus de temps pour le conseil et seront plus disponibles auprès des Antoniens.

M. le Maire : Nous n'appliquons pas les préconisations de la Cour des Comptes.

M. EDOUARD : Je prends acte du fait que les personnels seront redéployés sur des conseils à l'utilisateur, cela me semble une bonne chose.

En ce qui concerne les possibilités de retours hors heures d'ouverture, actuellement il est possible de rendre dans une espèce de boîte aux livres, est-ce que ce sera toujours envisagé ?

Mme ROLLAND : Il peut exister une boîte de retour automatisée, c'est l'objet entre autres des arbitrages qui seront faits avec une fourchette pour savoir dans quelle mesure on mettra cette boîte automatisée.

M. EDOUARD : Cela me semble un service très utilisé.

Mme ROLLAND : Il y aura toujours un système de boîte de retour mais est-ce qu'elle sera équipée pour que les puces soient directement lues, je ne sais pas, on va y réfléchir et étudier cela.

M. EDOUARD : Sinon ça voudrait dire que le personnel doit scanner, ce qui est plus lourd.

Sur la fourchette qui est entre 92 000 et 120 000 euros, c'est assez serré, est-ce que c'est la boîte de retour qui fera la différence ? Combien vaut un automate et combien y en a-t-il de prévus ?

Mme ROLLAND : Il y en a entre 5 et 7 de prévus, mais dans le coût, il n'y a pas que les machines, je n'ai pas le coût de la machine.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 36 - Prise en charge de dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme MARLET : Nous avons de plus en plus d'échanges avec la ville d'Olomouc, au nord de Prague, nous avons eu beaucoup de mal à démarrer les échanges, il y avait la barrière de la langue, heureusement il y a l'anglais, et nos amis tchèques sont toujours très heureux de recevoir des Antoniens ; ils ont reçu récemment deux coureurs d'Antony qui sont allés courir le marathon, d'ailleurs ils ont fini à une très bonne place.

Là, il s'agit d'un voyage pour deux élus qui doivent y aller en septembre, du 5 au 8, avec un programme de visites préétabli et tout à fait intéressant, tout particulièrement pour voir les travaux de rénovation de la ville. Les deux personnes qui partiront sont Martine Bouchet-Lemoine et Michel Fouquet.

M. RIVET : J'ai bien compris les explications que vous avez données, ce que je ne comprends pas, et un jour j'avais posé la question à l'occasion d'une délibération, c'est quels sont les critères qui guident le choix des personnes qui participent.

Mme MARLET : Je vous l'ai expliqué.

M. RIVET : Vous m'avez dit que c'était des gens particulièrement

impliqués dans le jumelage.

Mme MARLET : Oui, les deux élus font partie pour l'une de la commission de jumelage, elle travaille avec nous, elle est à toutes les réunions, elle reçoit et permet d'assurer un encadrement des groupes étrangers chaque fois qu'il y a des étrangers dans la ville. Quant à Michel Fouquet, il est délégué aux travaux dans la ville et le thème de l'accueil de nos amis tchèques est de montrer comment ils conduisent la rénovation et l'entretien de leur ville ; cela me paraît tout à fait justifié.

M. RIVET : Je fais partie de la commission jumelage...

Mme MARLET : Oui et je vous ai invité plusieurs fois à recevoir des étrangers mais vous n'êtes pas toujours venu à nos réunions.

M. RIVET : Je ne suis pas souvent invité à la commission.

Mme MARLET : On se réunit en ce moment beaucoup par groupe de travail, ville par ville, mettez-vous dans un groupe. Vous savez, la réunionite, ce n'est pas tout à fait mon style.

M. RIVET : Tout à fait d'accord, mais il faudrait au moins que je sois informé qu'il y a des groupes de travail et réunions.

Mme MARLET : Il va y en avoir une très rapidement ; nous recevons des amis allemands pour la Foire aux Vins et aux Fromages.

M. RIVET : Il faudrait que vous me donniez le calendrier des réunions. Depuis 5 ans je n'ai jamais rien reçu.

Mme MARLET : Je vous ai invité plusieurs fois.

M. RIVET : Pas pour ces commissions là.

Mme MARLET : Parfois pour des choses plus agréables que les réunions. On vous invitera.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 37 - Communication du rapport annuel Rapport de la sous commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

(Rapporteur : Mme Gonin)

Mme GONIN : J'espère que vous avez lu le rapport ; il y a des choses très intéressantes dedans, on progresse énormément sur la voie publique et les bâtiments, et je pense qu'après 2015 on aura fait à peu près l'ensemble des voies.

Il y a aussi autre chose qui reste toujours très intéressant : nous avons poursuivi nos parcours d'accessibilité. On le fait chaque année, on en est au cinquième ; le quatrième est décrit très en détail et je pense qu'il faudra y retourner pour voir ce qui a été fait entre-temps, mais on ne se contente pas simplement du matériel, il y a aussi des relations humaines qui sont très importantes ; vous verrez des choses très intéressantes sur l'accueil des enfants dans les centres municipaux de loisirs, et tous les projets qui tournent autour de cela ; d'ailleurs ce n'est pas seulement l'accueil mais aussi l'information et la sensibilisation des enfants au handicap.

Tout cela ne peut se faire que parce que nous avons d'excellents rapports avec les associations des personnes handicapées qui nous aident énormément, il y a une très bonne coordination, on ne pourrait pas faire sans eux. J'en profite pour les remercier particulièrement.

Mme CHARRIER : Si on regarde les chiffres fournis par ce rapport, on note la montée en puissance des réalisations pour la mise en accessibilité depuis 2009 jusqu'à 2012, même s'il reste encore beaucoup à faire. Les tests d'accessibilité se tiennent une fois par an, ils sont utiles et permettent à tous, responsables d'association, fonctionnaires et élus, de bien mesurer les difficultés rencontrées pour se déplacer par les personnes atteintes d'un handicap, qu'il soit moteur ou visuel. On vient

d'en faire la preuve aux Bâconnets mardi dernier.

Faire des tests d'accessibilité, c'est utile, mais une fois par an, c'est peu surtout pour une commune aussi étendue que la nôtre, certaines associations souhaiteraient qu'il y en ait deux. Si ces tests font remonter un certain nombre d'insuffisances ou des problèmes existants ou subsistants, il ne suffit pas de les noter sur un papier, encore faut-il que les travaux nécessaires suivent et soient réalisés dans les plus brefs délais. Or plusieurs remarques importantes notées lors du test l'an dernier à la Croix de Berny n'ont pas encore trouvé de solution.

M. le Maire : Desquelles s'agit-il ?

Mme CHARRIER : Je ne peux pas vous dire, il aurait fallu que je note, ce sont des responsables d'associations qui ont noté plusieurs points, il faudrait leur demander, elles ont des besoins extrêmement précis.

Mme GONIN : C'est parfois un peu difficile dans ce quartier car il y a beaucoup de voies qui n'appartiennent pas à la ville.

Mme DEVEDJIAN : On a rencontré le conseil syndical des copropriétaires concernés et ils nous ont laissé espérer qu'on allait faire une autre réunion, on les a relancés mais sans beaucoup de succès. La CAF a déménagé, c'est donc moins important pour les allocataires, mais il reste la sous-préfecture et c'est vrai que les trottoirs n'ont aucune amélioration, mais c'est difficile d'intervenir sur une voie qui n'est pas la nôtre.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des voies publiques qui sont censées avoir été refaites et qui ne l'ont pas été, en dehors des Rabats bien sûr ? Toutes les rues ont été faites normalement pour les passages et sur les trottoirs.

Mme CHARRIER : Il faut demander aux responsables des associations, ce sont eux qui ont cette prise de conscience et qui ont dit

qu'il y avait des points à améliorer.

Mme DEVEDJIAN : D'après M. Venturi, tout le quartier nord a été terminé et toutes les observations ont été prises en compte. Pour tout le quartier sud, il y a les Rabats qui restent encore à faire, ailleurs il y a des choses à régler mais ça avance régulièrement. Par exemple on avait demandé que le commerçant de la brasserie enlève ses pots de fleurs et il ne les a toujours pas enlevés. Il y a aussi parfois des poubelles qui traînent. Il faut qu'on s'y mette tous, demander aux gens d'agir.

M. MARTIN : Sur la Croix de Berny, j'ai reçu une association, on a regardé ensemble les problèmes, on a entre autres regardé des chemins privilégiés pour pouvoir aller de la Nationale 20 jusqu'au métro en passant d'une façon plus confortable à travers les nouveaux immeubles ; il y a un point bloquant : c'est une bande de trottoir qui va du Franprix vers la rue du Nord, la pente est importante et il n'y a pas de solution évidente.

M. EDOUARD : Voilà un sujet important qui mérite qu'on s'y attarde un peu. Concernant la composition de la commission d'accessibilité, je suis surpris qu'elle ne comprenne pas de représentants du conseil des Seniors, il y a des représentants du conseil des Jeunes, c'est probablement dû au fait que le conseil des Seniors a été créé après la sous-commission d'accessibilité, je pense que cela pourrait être intéressant de réviser cette composition pour que sans attendre, les seniors accèdent à cette sous-commission.

M. COLIN : Oui, tout à fait. Au niveau de la charte du handicap, on a des représentants de toutes les associations, mais c'est vrai que le conseil des Seniors est venu par la suite, on est tout à fait favorable à une intégration du conseil des seniors avec un représentant, on n'est pas du tout fermés. Mais je dirais qu'on a un vrai travail de collaboration avec les associations, d'une grande qualité, on a besoin des avis des uns et

des autres et on a besoin de faire bouger les mentalités.

M. EDOUARD : Sur la forme du rapport, je suis un peu surpris, c'est le rapport 2012 qu'on examine et on y cite des projets pour 2013 et même au-delà, on a même la livraison de la nouvelle école Anatole France en 2018 alors que l'échéance légale pour l'accessibilité est 2015 ; et d'un autre côté il n'y a pas de cohérence totale puisque la nouvelle école Dunoyer de Segonzac avec la CLIS n'est pas citée.

M. le Maire : Alors elle a été oubliée.

M. EDOUARD : Sur le fond, on constate que la situation s'améliore certainement mais ne s'améliore pas si vite que ça puisqu'en trois ans, on est passé sur les voiries de 13% de voies conformes à 53%, à ce rythme là on ne sera pas à 100% avant 2016 alors que l'objectif est 2015 ; et c'est d'autant plus préoccupant que le nombre de voies qui nécessitent des travaux importants ne diminue plus : 54 voies en 2009, 36 en 2011, et 35 en 2012.

M. le Maire : Ce sont les voies qui posent un problème très spécifique, par exemple la rue Léon Blum ne sera pas traitée tant que les riverains n'accepteront pas que les arbres soient déplacés. Il est impossible pour les handicapés de passer entre les arbres et les jardins, et donc la rue restera dans l'état actuel tant que le problème n'aura pas été réglé.

M. EDOUARD : Je ne sais pas ce que l'on vote, est-ce pour les riverains ou pour les handicapés ?

En tous cas, ce rapport corrobore une vision quotidienne qui est bien sûr non significative statistiquement mais réelle, les trottoirs de Léon Blum ne sont pas conformes, de même pour Gabriel Péri, il y a aussi les escaliers dans l'allée de la Volga.

Mme DEVEDJIAN : Ils seront parfaitement accessibles par le cheminement qui est fait à l'intérieur du square de l'Atlantique.

M. le Maire : Nous faisons au coup par coup et ça coûte très cher. Et pourquoi le chiffre du nombre de rues ne baisse pas ? C'est parce que ces rues posent chacune un problème important.

M. EDOUARD : Mme Bergerol disait tout à l'heure qu'on ne s'occupait pas des enfouissements du réseau, je pense que c'est un problème de politique, c'est votre vision d'avoir un enfouissement des lignes électriques plutôt qu'une mise en conformité des accès pour les handicapés, c'est votre choix.

M. le Maire : Quand on voit tous les fils électriques qu'on enlève ainsi que les poteaux qui gênent le passage, dans un an et demi il n'y aura plus de poteaux, c'est plutôt une bonne chose pour la circulation sur les trottoirs. Vous avez tort, M. Edouard, l'enfouissement est l'une des meilleures solutions pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

M. EDOUARD : A côté de ces éléments d'infrastructure, il y a des éléments plus culturels, et là il y a des points très positifs à relever et qui sont mis en lumière, c'est tout à fait logique : les activités handisports sont légitimement une fierté antonienne ; et, si côté médiathèque, les collections en braille sont importantes, il ne faudrait pas oublier non plus les collections en gros caractères car il y a de plus en plus de personnes atteintes de DMLA et qui ont des difficultés à lire le braille.

Il y a des points qui concernent le fonctionnement, et on peut probablement agir dessus assez facilement : les parcours d'accessibilité sont significatifs, mais il y a le problème des poubelles et le problème du stationnement des motos, mais pas uniquement, aussi des vélos sur les passerelles, il y a certainement des actions pédagogiques à faire sur les vélos et les motos, la pédagogie peut aussi être accompagnée par la mise en place d'accès de parkings à vélo et à moto.

En ce qui concerne les poubelles, les consignes du délégataire

de la CAHB disent qu'il faut sortir les poubelles sur le trottoir, or dans beaucoup de rues les poubelles bouchent le passage et c'est très pénalisant. On cite le cas de la crèche à la Croix de Berny où les poubelles restent tout le week-end. C'est une question générale : pourquoi les poubelles ne pourraient pas soit être sorties sur la chaussée quand c'est possible, c'est souvent le cas dans les quartiers pavillonnaires, soit regroupées dans des espaces de rassemblement ? C'est ce qui se fait à Chatenay-Malabry dans certains quartiers, boulevard Colbert par exemple, on a des parcs à poubelles sur la chaussée, alors on perd certes une place de stationnement par-ci par-là, mais pour les personnes à mobilité réduite, ça change la vie.

M. le Maire : D'accord. Il n'y a pas de vote et nous prenons acte.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 38 - Communication du rapport d'activité du service public délégué de la restauration scolaire – année 2012.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

Mme BUZELIN : Je voudrais dire quelque chose sur la restauration scolaire...

M. le Maire : Il fallait venir à la commission, il n'y avait personne de l'opposition.

Mme BUZELIN : Elle est en pleine journée, c'est quand même assez compliqué !

Au niveau des recettes et des charges, concernant l'évolution entre 2011 et 2012, on note une plus grande fréquentation avec 5,5% de couverts en plus, ce qui est étonnant, c'est l'augmentation de la part des matières premières par rapport au chiffre d'affaires : 6,2% ; et à côté de cela on a une baisse du coût de la main-d'œuvre de 13,18% ; comment l'expliquez-vous ?

Sur les frais divers, comment expliquez-vous la baisse des créances douteuses entre 2011 et 2012 ? Il y en avait pour 11 000 € et quelque en 2011 et en 2012 on arrive à moins de 1000 €.

Deuxièmement : les tarifs : je remarque juste que les plateaux des élections étaient à 14 HT, je trouve cela très cher pour ce que c'est.

Concernant les enfants allergiques, leur plateau coûte 10,81 € HT, je pense qu'il y a un problème de double peine pour ces enfants. On note d'ailleurs une baisse de 29% du nombre de plateaux entre 2011 et 2012, est-ce que vous avez fait une enquête auprès des familles qui ont cessé de commander ces repas ? 4,5 plateaux par jour en moins. Les parents ont sans doute fait la différence entre le prix du plateau pour leur enfant et celui d'un plateau normal, la différence s'élève à 6000 € pour la collectivité. Ne serait-il pas possible de ne pas imposer un surcoût aux familles concernées en prenant en charge la différence, soit moins de 7.000 € annuels pour la collectivité.

Au niveau des impayés, la part des repas encaissés en pourcentage s'élève à 100,6% pour les primaires, comment est-ce possible ? S'agit-il d'un rattrapage ou d'une erreur de surfacturation ? Le volume des impayés entre 2011 et 2012 a augmenté de 22,7%, le prestataire justifie cette augmentation à hauteur de 8% soit par la hausse du nombre de couverts, soit par la hausse des tarifs de 2,3% et par l'amélioration du taux de performance

M. le Maire : Je propose que M. Le Bourhis fasse une commission élargie parce que nous n'y arriverons jamais !

Mme BUZELIN : Comment expliquez-vous cela ?

M. le Maire : M. Le Bourhis va vous rencontrer ainsi que tous ceux qui voudront se joindre à vous, pour expliquer ces détails.

Mme BUZELIN : Mais je n'avais pas fini sur les impayés... Si vous ne voulez pas nous écouter, vous n'avez qu'à faire plus de conseils

municipaux, vous mettez des conseils avec 45 délibérations, c'est forcément très long !

Sur les impayés, 1343 familles ont une aide moyenne de 146 €...

M. le Maire : Si vous continuez comme ça, on va limiter le temps de parole comme à la Région, parce que votre intervention est beaucoup trop longue, cela commence à bien faire !

M. MEUNIER : Mais c'est ça, la démocratie ?

Mme BUZELIN : Mettez plus de conseils municipaux ! Vous ne donnez pas la répartition du nombre de familles par tarif, ce qui ne permet pas d'apprécier véritablement le pourcentage des familles défailtantes, peut-on avoir ces chiffres ?

M. le Maire : Vous aurez tous les chiffres que vous voulez.

M. LE BOURHIS : Vous posez des questions qui sont sans doute importantes mais auxquelles je ne peux pas répondre comme ça dans le détail.

Mme BUZELIN : Alors je vous communiquerai mes questions.

M. LE BOURHIS : Et je vous répondrai, c'est déjà arrivé précédemment et vous avez eu les réponses.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 39 - Communication du rapport d'activité du service public délégué de la fourrière automobile – Année 2012.

(Rapporteur : M. Sénant)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Si vous voulez en parler en détail avec M. Serin, il vous fera un cours particulier

Mme LE NEOUANNIC : Je voudrais poser une question sur la fourrière : dans quelle commission est-ce qu'on peut poser des questions sur la fourrière ? Parce que vous renvoyez tout en commission !

M. le Maire : Vous n'avez pas pu venir à la commission, on en a discuté ce jour là, c'est bien dommage, on vous fera une réponse mais il faut finir ce soir.

Mme LE NEOUANNIC : Vous mettez 45 points au conseil municipal, dont dans le cadre de la loi 5 ou 6 rapports d'activité qui méritent des questions, je souhaite pour l'année prochaine que ces commissions soient programmées au moins 15 jours à l'avance, avec un ordre du jour défini qui permette justement de poser des questions et d'avoir des réponses.

M. le Maire : On le fera en juin prochain je vous le promets.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 40 - Communication du rapport d'activité sur le service public délégué pour la gestion du funérarium – année 2012.

(Rapporteur : Mme Nguyen)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'ai deux questions : l'une sur l'évolution de la mortalité qui a l'air plus importante à Antony que sur le reste de la nation, vous avez peut-être une perception sur ce point ?

Et deuxièmement, la mortalité a augmenté de 10% et le chiffre d'affaires correspond à une augmentation de 25%. Donc cela veut dire qu'il y a une augmentation des tarifs moyens ?

M. le Maire : Non, il n'y a pas d'augmentation des tarifs, c'est la durée du séjour - si je puis dire - qui est plus longue.

M. RUFAT : Il y a une augmentation des tarifs qui a été votée en 2012, ça faisait 4%. Dans le rapport d'activité, c'est mentionné. Avez-vous une explication sur cette augmentation dont le chiffre moyen correspond à une durée plus longue ou pas, est-ce une demande des gens ou une pratique nouvelle ?

M. le Maire : En fait les enterrements se font de plus en plus tard par rapport au moment de la mort. Je ne pense pas que ce soit toujours une demande des familles. Cela peut l'être, mais c'est plutôt le fait que l'église n'est pas toujours disponible pour les enterrements, et il y a aussi des enterrements qui se font en province. On a remarqué que la durée de séjour dans les chambres funéraires s'allonge, mais ce qui va changer, c'est que l'OGF a changé son tarif. C'est maintenant un tarif forfaitaire quelle que soit la durée du séjour, et donc les recettes n'augmenteront plus en raison de la durée. Elles augmenteront en fonction du nombre de corps mais plus en fonction de la durée.

M. RUFAT : La délégation se terminera en 2017, donc les investissements vont commencer à diminuer, avez-vous un suivi de l'équipement ? Est-ce qu'il va nous revenir à la fin de la délégation pour éviter une pratique courante d'abandonner comme on a pu le voir sur la Cuisine Centrale ?

M. le Maire : Oui, nos services suivent de très près l'évolution des équipements.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 41 - Communication du rapport d'activité du service public délégué du stationnement – Année 2012.

(Rapporteur : M. Sénant)

M. EDOUARD : J'ai du mal à comprendre les chiffres non pas en termes de communication ni sur la question des prêts de parapluies et de la gratuité le jour du mariage pour tous, Mme Bergerol, tout cela est bien visible et c'est sans doute une question de priorités.

Ce rapport 2012 est quand même assez atypique puisqu'on trouve un tableau de bord dit annuel mais qui porte sur 36 mois, c'est bizarre...

M. MARTIN : C'est un tableau de bord glissant, vous avez quand même mois par mois.

M. EDOUARD : La vraie question, c'est l'efficacité du stationnement payant. Ce qui est attendu, ce n'est pas un bénéfice ni pour le délégataire ni pour la collectivité, mais la fluidité de la rotation, et en ce sens le fait que 80% des véhicules soient en règle avec un taux de verbalisation de 13% laisse penser que ça fonctionne relativement bien.

M. MARTIN : Oui, tout à fait.

M. EDOUARD : J'ai lu comme tout le monde que les amendes de stationnement allaient être dépenalisées pour permettre aux collectivités de fixer elles-mêmes le montant. Question très terre à terre : est-ce que vous envisagez de changer les niveaux de demandes de stationnement à l'heure actuelle pour favoriser la rotation, ou bien est-ce que vous estimez que 80% est suffisant ?

M. MARTIN : Nous n'avons pas encore travaillé sur ce point et pour l'instant aucune orientation n'a été prise.

M. le Maire : Si ça marche bien, on ne va pas changer.

M. EDOUARD : Deuxième question : j'ai lu dans le Parisien que Bourg-La-Reine commençait la vidéo verbalisation, j'ai posé la question à Philippe Serin qui m'a dit non.

M. MARTIN : Non, chez nous, il n'en est pas question. On parle de la ville, par contre la police nationale avec ses moyens apporte quelques surprises à des automobilistes qui se retrouvent avec un PV sans avoir vu ni gendarme ni papillon, et la ville n'y est pour rien. Vous pouvez le dire. Ils font comme sur l'autoroute.

M. EDOUARD : Ce n'est pas de la vidéo verbalisation, ce sont des procès-verbaux électroniques.

M. MARTIN : Par exemple sur un point très précis, nous avons mis la possibilité de payer son stationnement par téléphone ; nous

n'envisageons pas de passer à l'étape supérieure de la verbalisation comme certaines villes le font.

M. le Maire : D'ailleurs le nombre de PV a diminué pratiquement de moitié en 4 ans ; on est à 14 000 contre 25 000 en 2010. Pour le moment on n'a pas abusé des moyens modernes de verbalisation, nous-mêmes ne le faisons pas mais la police peut faire ce que vous dites.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 42 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion du Poney-Club et de la Ferme d'Antony – Année 2012.

(Rapporteur : Mme Leon)

Mme LEON : C'est un club qui fonctionne très bien, qui plait et il y a 16% d'adhérents en plus chaque année.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 43 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du club-house du stade Georges Suant – Année 2012.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

M. RIVET : Sur le rapport du tennis club, j'ai à plusieurs reprises souligné que ce n'était pas le métier d'un club de tennis de s'occuper de cafétéria pour faire des bénéfices et on voit d'ailleurs que ça ne fonctionne pas très bien cette année. L'activité tennis qui est le propre du club de tennis avec la location des terrains est en baisse. Il y a aussi moins d'abonnements. On voit en revanche que la vente de boissons chaudes continue de progresser ; la vente de consommables continue aussi de progresser. Les locations de salles marchent mieux et il n'y a plus beaucoup de tennis extérieur. Ce n'est pas la première fois qu'il y a

des problèmes financiers, et à la fin on dit qu'on va essayer de remonter la pente : baisse du club-house de 6,63% malgré ce dynamisme commercial, on parle de « réactivité de l'esprit commercial », pensez vous qu'il y aura un rééquilibrage un jour ?

M. LE LAMER : Sincèrement il y a encore eu une météo très maussade et c'est très sensible sur les cours extérieurs. La réservation par abonnement est en chute libre, c'est une formule qui a plu et qui ne plait plus ; il y a un très gros report des gens qui jouent maintenant à l'heure, ils préfèrent payer l'heure de tennis. Le club a quand même dépassé les 1060 adhérents avec un transfert d'abonnements. De plus, on a eu les championnats de France handisports l'an passé et le tennis club avait offert tout gratuit pour les handicapés ; si on doit faire payer 15 heures par jour 15 € de l'heure, cela fait évidemment un coût important.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 44 - Désignation du représentant du conseil municipal au conseil d'administration d'Antony Habitat.

(Rapporteur : M. Sénant)

M. le Maire : M. Fié a décidé de démissionner de ses fonctions de représentant et il convient de pourvoir à son remplacement, je n'ai pas de candidat de la majorité et M. Meunier est candidat pour le remplacement de M. Fié.

(Vote à main levée : M. Meunier est élu par 9 voix pour et 36 Ne Prennent pas Part au Vote).

- Questions diverses

M. EDOUARD : Lors du dernier conseil municipal, j'ai posé la question sur les marchés sans maximum, vous m'aviez dit qu'il n'y avait pas de problème, que c'est le comptable du Trésor qui avait dit qu'il ne

fallait pas les passer en conseil municipal. Comme il n'y a pas de montant maximum, ils dépassent le seuil pour lesquels vous avez délégation pour prendre les décisions en intersession. Donc ils devraient passer en conseil municipal. Or vous m'aviez dit que non.

M. le Maire : De quels marchés parlez-vous ?

M. EDOUARD : Il y avait la question 5 la dernière fois mais c'est une question de principe ; j'ai regardé le compte rendu du conseil municipal du 3 février 2010 où Pierre Rufat soulevait la question sur la décision 41 de l'époque et disait : « comme il n'y a pas de montant maximum, pas de plafond, pour ma part cela devrait passer au conseil municipal. » et M. le Maire, vous répondiez : « Vous posez une bonne question, à l'avenir on fixera un plafond ou bien on passera la délibération en conseil municipal. Tout projet de marché qui n'aura pas de plafond sera considéré comme pouvant dépasser le plafond et donc sera soumis au conseil municipal » ; alors à quel moment faut-il vous croire, est-ce en 2010 ou bien maintenant où vous ne les passez pas ? Ou bien est-ce que la réglementation a changé ?

M. le Maire : Avez-vous vu depuis un marché sans maximum ?

M. EDOUARD : Oui, le n° 5 par exemple la dernière fois.

M. le Maire : Mais depuis la dernière fois vous n'en avez pas vu ? Si ça a existé, c'était une erreur de ne pas avoir mis de maximum.

M. EDOUARD : Donc c'est quand il n'y a pas de maximum que c'est une erreur ? D'accord.

(La séance est levée à 00 h45.)